

2379(48)

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

**Groupe de l'économie de l'environnement
(EEU)**

**ATELIER SOUS-REGIONAL CONSACRE AUX ETUDES D'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT POUR LES PAYS DU COMMONWEALTH
D'AFRIQUE DE L'EST ET DU SUD**

Rapport d'atelier

Mars 1994

**Documents de l'économie de l'environnement
Publication No. 10**

Les opinions et les analyses exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
(PNUE)

Groupe de l'économie de l'environnement
(EEU)

**ATELIER SOUS REGIONAL CONSACRE AUX ETUDES D'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DU COMMONWEALTH DES PAYS
D'AFRIQUE DE L'EST ET DU SUD**

**Livingstone, Zambie
7 mars - 15 avril 1994**

Rapport d'atelier

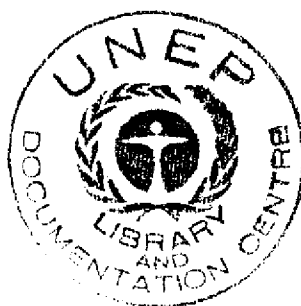


TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
1. INTRODUCTION	1
2. THEME : Qu'est-ce qu'une EIE	5
3. THEME : Ecosystèmes et préoccupations écologiques suscitées par la dégradation des écosystèmes	17
4. THEME : Ecosystèmes et préoccupations écologiques concernant les habitats particuliers	21
5. THEME : Evaluation de l'environnement par secteur	31
6. THEME : Perspectives, pressions et possibilités	37
7. Conclusion	50

ANNEXES

Annexe I	Cadre institutionnel dans des pays africains choisis	53
Annexe II	Ordre du jour de l'atelier	59
Annexe III	Liste des participants	67

1.0 INTRODUCTION

L'atelier de formation consacré aux études d'impact sur l'environnement (EIE) pour les pays du Commonwealth d'Afrique de l'est et du sud, était financé par le Secrétariat du Commonwealth (Londres) et le Groupe de l'économie de l'environnement (EEU) du PNUE en association avec Protection de la terre (Afrique), un institut d'observation de la politique et de l'environnement panafricain. Vingt-et-un participants des pays du Commonwealth d'Afrique du sud et de l'est ont participé à l'atelier qui a eu lieu à Livingstone (Zambie) du 7 mars au 15 avril 1994. Cette formation fait partie d'une série d'ateliers qui doivent être financés par le Groupe de l'économie de l'environnement du PNUE dans le cadre de son programme consacré aux études d'impact sur l'environnement.

1.1 *Objectifs de l'atelier*

Donner aux participants une image détaillée et concrète des principes, des méthodes, des procédures et des utilisations de l'étude d'impact sur l'environnement, comme outil de gestion et de politique dans le contexte d'un développement durable.

Permettre aux participants de concevoir les principes d'études d'impact sur l'environnement adaptés aux besoins respectifs de leur développement national.

1.2 *Ouverture de l'atelier*

L'atelier a été ouvert par le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles dont le discours a été lu par le Vice-Gouverneur de la Southern Province, en présence du Grand Chef Mukuni, l'autorité traditionnelle dans la région qui accueillait l'atelier. Dans son discours, le ministre a attiré l'attention des membres de l'atelier sur les problèmes des projets de développement qui avaient tendance à ignorer le bien-être des communautés sur les terres desquelles ils devaient être implantés. Il a cité les exemples de projets hydro-électriques et hydrauliques qui ont provoqué des déplacements de populations, loin de leurs terres ancestrales, mais se sont avérés ne fournir ni électricité ni eau. Il a instamment demandé aux membres de l'atelier d'étudier la question de la participation des communautés aux projets de développement et de s'assurer que les méthodes nationales d'étude d'impact sur l'environnement intègrent cet élément dans leur procédure.

1.2.1 Le Docteur Muntemba, Directeur général de Protection de la Terre (Afrique), a souhaité la bienvenue aux participants de l'atelier et a remercié le Gouvernement zambien pour l'aide apportée à l'atelier et pour l'accueil à Livingstone. Elle a décrit les activités de Protection de la terre (Afrique) et son rôle dans la promotion de la durabilité du point de vue de l'environnement dans les pays africains, soulignant son objectif de promouvoir le

dialogue entre les gouvernements, le secteur industriel et le peuple africain dans le domaine de l'environnement. Elle a en outre remercié le Secrétariat du Commonwealth pour l'initiative de l'atelier et le PNUE pour l'organisation conjointe de l'activité.

1.2.2 M. Abaza, chef du Groupe de l'économie et de l'environnement et du PNUE, a souligné le rôle joué par le PNUE dans la diffusion des études d'impact sur l'environnement dans les pays en développement comme outil pour la gestion de l'environnement et pour un développement durable; il a également rappelé que le programme d'Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) insistait sur le besoin d'utiliser des méthodes efficaces d'études d'impact sur l'environnement et sur l'intégration des problèmes d'environnement et de développement; il a aussi rappelé que la CNUED avait souligné le rôle fondamental du PNUE dans la poursuite du développement et de la promotion du plus large éventail possible d'utilisation des études d'impact sur l'environnement, y compris pour les activités entreprises sous les auspices des institutions spécialisées des Nations Unies.

Il a également constaté que les défis auxquels doivent répondre les études d'impact sur l'environnement comprennent : leur intégration à l'échelle des projets, des programmes et des politiques et aux processus de planification et de prise de décisions; leur utilisation comme outil de planification permettant de parvenir à une gestion écologiquement rationnelle et à un développement durable; la nécessité d'une volonté politique nécessaire pour institutionnaliser les études d'impact sur l'environnement, et pour identifier leur relation avec d'autres réformes politiques; et la conception de méthodologies d'évaluation et d'analyse prenant en compte les aspects économiques et sociaux du développement.

1.3 **Participants**

Des officiels gouvernementaux de haut niveau et des dirigeants d'ONG ont participé à l'atelier. Ils représentaient les pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Uganda, Zambie et Zimbabwe. Les participants sont énumérés à l'annexe III.

1.4 **Méthodes pédagogiques**

Plusieurs approches pédagogiques ont été utilisées au cours de l'atelier, et notamment : les conférences, les exercices de terrain, les études de cas, les discussions de groupe, les films, les excursions et des jeux de rôles.

Des spécialistes ont fait de courtes présentations magistrales sur les aspects théoriques de l'étude d'impact sur l'environnement. Ces présentations ont été enrichies par des témoignages

tirés de la vie réelle des participants. Par la suite les participants ont également pris la parole en tant que spécialistes.

L'atelier a permis aux participants de prendre part à des exercices pour affiner et appliquer les méthodologies d'études d'impact sur l'environnement. Pour commencer, il a été demandé aux participants de faire un exercice préliminaire appliqué d'étude d'impact sur l'environnement, consistant à rédiger des termes de référence en prenant comme hypothèse de travail le projet de construction du Rainbow Lodge, à côté du Zambèze, dans la région des chutes Victoria, à l'endroit même où l'atelier avait en fait lieu. L'exercice a été fait par trois équipes de travail, qui ont effectué une reconnaissance de la zone et identifié les éléments qui auraient dû caractériser les objectifs d'une étude préliminaire d'impact sur l'environnement à l'occasion de la construction de l'auberge.

L'analyse du "cadre de vie", et notamment des impacts écologiques et sociaux du projet, ses effets à court et à long termes, et l'analyse du cadre juridique aux échelles locale et nationale, sont apparus comme les objectifs essentiels d'une étude préliminaire. D'autres impacts mentionnés concernaient l'introduction d'espèces allogènes d'arbres et de plantes, le développement de l'artisanat sur bois, la possibilité de dommages causés à la faune et à la flore du fait de l'intensification des activités de l'homme dans la région, le problème des déchets et de leur élimination, la pollution sonore due aux trafics terrestre et aérien accrus, l'esthétique du paysage mis en danger par la construction d'une structure en béton et l'impact social sur la population locale.

Les participants ont ensuite pris part à un exercice sur le projet Batoka Gorge et ont suivi toutes les étapes de l'évaluation. La transparence des techniques et des procédures est apparu comme un problème fondamental. Le projet Batoka Gorge comportait en fait des dimensions à la fois transfrontières et une opposition entre amont et aval, ce qui introduisait des incertitudes sur tous les facteurs socio-économiques, institutionnels et écologiques à prendre en compte, et par conséquent exigeait une grande attention accordée à la transparence au cours de l'étude d'impact effectuée pour le projet.

Il a été demandé à chaque participant de préparer à l'avance un profil d'environnement sous forme de films, d'affiches, d'études de cas, etc., que chaque participant avait la possibilité de présenter au cours de l'atelier. Ce partage d'informations et d'expériences a enrichi la perception des problèmes d'environnement en permettant aux participants de se rendre compte de l'universalité et de l'originalité de chaque problème. Ainsi, les participants ont pu activement animer les débats, présenter des études de cas, des rapports de groupes ou témoigner de leur propre expérience. Les discussions de groupe et les compte rendus devant tous les membres de l'atelier ont joué un rôle essentiel. Les excursions de terrains, dans les environs de la municipalité de Livingstone, puis au cours de la dernière semaine de l'atelier à Kafue, à la rivière, aux industries et à la Copperbelt, la zone minière et industrielle, ont

permis aux participants de mieux comprendre l'importance des études d'impact sur l'environnement.

Des films ont permis aux participants de voir et d'apprécier ce qui se passait dans d'autres pays et, à travers la présentation de différents projets et écosystèmes, comment chaque pays luttait contre les obstacles au développement. À la fin de l'atelier les participants ont rédigé l'ébauche d'un cadre pour les études d'impact sur l'environnement en Afrique.

1.5 **Contenu du programme**

L'atelier avait cinq thèmes principaux qui étaient présentés sous la forme de modules. Ces thèmes étaient :

- i) Ce qu'est l'étude d'impact sur l'environnement;
- ii) Les écosystèmes et la préoccupation écologique concernant les processus de dégradation;
- iii) Les écosystèmes et les préoccupations écologiques concernant les habitats particuliers;
- iv) Evaluation de l'environnement par secteur; et
- v) Perspectives, pressions et possibilités.

1.5.1 **Ce qu'est l'étude d'impact sur l'environnement**

L'accent était mis ici sur le rôle de l'étude d'impact sur l'environnement comme outil de gestion permettant de réduire et d'éliminer les effets négatifs des programmes de développement, et permettant de réduire la pauvreté parmi les populations auxquelles les projets de développement doivent bénéficier. De plus, pour être utiles, les études d'impact sur l'environnement devraient se fonder sur une compréhension et une évaluation approfondies à la fois qualitatives et quantitatives de la nature, des ressources disponibles ainsi que des connaissances et des techniques que les populations locales utilisent.

1.5.2 **Les écosystèmes et les préoccupations écologiques concernant les processus de dégradation**

Cette section était centrée sur : les forêts tropicales, l'énergie, les zones humides - les lacs, les rivières, les marais, l'eau douce et la mangrove; les récifs coralliens, les écosystèmes de montagnes, les terres arides et semi-arides; les écosystèmes insulaires. Ces problèmes étaient présentés à la fois d'un point de vue général et avec plus de détails pour chaque pays, afin d'illustrer la gestion, et parfois la mauvaise gestion de ces écosystèmes.

1.5.3 ***Les écosystèmes et les préoccupations écologiques concernant les habitats particuliers***

Ce module était centré sur les causes d'appauvrissement des ressources, et soulignait les mesures permettant de réduire les impacts négatifs et d'augmenter les impacts positifs des programmes de développement.

1.5.4 ***Evaluation de l'environnement par secteur***

Ce module étudiait les différentes approches pour la gestion de plusieurs secteurs. L'objectif était ici de présenter la possibilité d'évolution des méthodes d'étude d'impact sur l'environnement en Afrique, compte tenu des facteurs culturels, sociaux, religieux et économiques uniques à l'Afrique, qui doivent être en harmonie avec la dynamique fondamentale de l'exploitation des ressources disponibles.

1.5.5 ***Perspectives, pressions et possibilités***

Ce module situait l'expérience africaine des études d'impact sur l'environnement dans le contexte mondial. Il présentait les atouts dont peuvent disposer les pays et institutions qui s'associent avec des forces extérieures. Il examinait ensuite les contraintes qui pèsent sur les pays et les institutions du fait de leur association avec les mêmes forces extérieures. L'importance de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation à l'environnement au sein des divers secteurs de la société était soulignée. Le renforcement du potentiel local et les rôles des femmes dans la gestion des ressources étaient mis en valeur.

1.5.6 Grâce aux activités mentionnées ci-dessus et aux expériences qu'elles ont permis d'acquérir, les participants étaient dès lors capables de rédiger un cadre pour les études d'impact sur l'environnement en Afrique. Ce cadre s'inspirait des idées et des recommandations essentielles de l'atelier.

2.0 **THEME : QU'EST CE QU'UNE EIE**

2.1 ***La signification et l'importance de l'étude d'impact sur l'environnement pour le développement durable***

Ce thème était centré sur le lien entre l'environnement et l'économie, et soulignait les points suivants :

On reconnaît que c'est en Afrique que l'humanité a eu la plus longue expérience de la gestion de l'environnement. Toutefois, dans l'histoire récente, la région a vu la dégradation des

conditions de vie et des ressources disponibles. De nombreux programmes et stratégies ont été mis en place pour arrêter ou inverser cette tendance. Les études d'impact sur l'environnement font partie de ces stratégies. Elles ont été jugées nécessaires parce qu'elles permettent aux décideurs et aux développeurs de savoir et de faire ce qui est bon pour les populations et pour l'environnement.

2.1.1 **Historique et généralités**

Cette partie a permis de présenter l'histoire des études d'impact sur l'environnement, leur apparition et leur évolution dans le temps et dans les différents pays, et d'illustrer comment la relation entre les populations et l'environnement, ou, plus largement, entre la culture et l'environnement, a évolué au cours des années; cette partie a introduit le concept d'étude d'impact sur l'environnement comme outil permettant de comprendre cette relation. On a particulièrement insisté sur l'importance qu'accorde le Programme d'Action 21 au concept d'étude d'impact sur l'environnement comme outil pouvant être utilisé pour tenir compte de l'environnement au moment de prendre des décisions, et atteindre l'objectif ultime qui est le développement durable.

L'expérience des pays européens a été analysée, permettant de souligner que les approches d'étude d'impact sur l'environnement avaient évolué sans coordination dans le temps et selon les pays. Le concept d'étude d'impact sur l'environnement a été présenté comme le résultat d'un processus très long, qui a exigé des moyens importants, notamment en terme de capital humain, c'est-à-dire de spécialistes, de responsables et de promoteurs de projets. Un besoin important, apparu dans les pays d'Europe orientale et centrale, a exigé que les compétences et le capital humain dans ce domaine y soient renforcés.

Une étude de cas en Inde qui a permis d'illustrer l'évolution des études d'impact sur l'environnement a montré que le processus a commencé il y a au moins dix ans, à l'époque où il n'existait aucun moyen pour leur mise en oeuvre. Ce n'est qu'après qu'un effort soutenu ait permis de créer les capacités voulues qu'il a été possible d'observer des progrès dans les prises de décision.

L'examen des études d'impact sur l'environnement en Afrique a permis de montrer qu'elles étaient influencées par deux forces complémentaires. D'une part, les études d'impact sur l'environnement dépendaient de l'initiative des donateurs, puisqu'elles devaient répondre aux exigences de la Banque mondiale et de ses plans d'actions nationaux pour l'environnement. Les études d'impact sur l'environnement devaient, d'autre part, répondre aux besoins nationaux découlant des divers cadres sociologiques et écologiques au sein des pays, ce qui demandait une analyse au cas par cas. En pratique, toutefois, les pays africains étaient freinés par le manque de coordination nationale dans l'application des études d'impact sur l'environnement, principalement dû au fait que ces études étaient des initiatives imposées

de l'extérieur. Il était donc nécessaire de créer les moyens de développer des études d'impact sur l'environnement d'initiative nationale.

Deux éléments ont apparu au cours des discussions. Il a d'abord été admis que les pays ayant connu la colonisation britannique montraient une forte prévention contre l'aménagement du territoire. Il a ensuite été rappelé que, dans les pays africains, les études d'impact sur l'environnement avaient souvent été effectuées à l'occasion de projets importants et que, par conséquent, les petits projets et leurs effets cumulatifs avaient été pratiquement négligés. Ainsi, les deux éléments décisifs pour la réussite des études d'impact sur l'environnement devaient être l'amélioration des politiques d'aménagement du territoire et un processus de démocratisation, c'est-à-dire de décentralisation dans la prise de décision. Il a également été dit que les promoteurs et les donateurs des projets étaient généralement à l'origine des études d'impact sur l'environnement en Afrique. Ce n'était qu'à de rares occasions que les évaluations d'impact sur l'environnement avaient été demandées par les communautés locales. Les freins principaux aux études d'impact sur l'environnement en Afrique ont été identifiés comme étant l'absence de volonté politique, l'insuffisance de moyens financiers, et le manque de moyens à la disposition des populations locales.

2.1.2 ***Efficacité des études d'impact sur l'environnement***

L'efficacité des études d'impact sur l'environnement comme outil politique permettant de réaliser un développement durable a été l'objet de discussions. L'analyse a plus particulièrement porté sur la possibilité de faire un lien entre les problèmes individuels et les problèmes généraux à l'occasion de la planification de l'économie de l'environnement. Le secteur des chutes Victoria, une zone du patrimoine national de l'UNESCO et un sujet très sensible pour les participants de l'atelier, a été au centre de discussions sur "l'efficacité des études d'impact sur l'environnement". Le secteur des chutes Victoria était protégé par des règlements particuliers et le processus de décision dans la région ne se concentrait pas sur les projets individuels, mais s'orientait vers un système d'aménagement du territoire. Une question a également porté sur l'intégration des procédures d'études d'impact de projets individuels dans des systèmes d'aménagement du territoire, ou d'autres politiques de planification. Il a été jugé que les études d'impact sur l'environnement devaient être intégrées aux processus de prise de décision dans le cas de projets à grande échelle.

Les analyses des études d'impact sur l'environnement devraient juger le développement économique selon les deux critères d'efficacité et de justice; l'"efficacité des études", et leur aptitude à atteindre des objectifs et à s'adresser à des groupes sociaux particuliers, devraient impliquer que soient pris en compte les problèmes de redistribution, souvent négligés au cours des phases de conception et d'application des projets. Les bénéfices nets découlant de tous les projets devraient converger vers les différents groupes socio-économiques directement et indirectement impliqués dans le projet. L'étude d'impact sur l'environnement

comme outil socio-économique efficace pour la prise de décision intégrée devrait prendre en compte les problèmes de distribution à l'intérieur et à l'extérieur des ménages, ainsi que les besoins des communautés locales.

L'absence d'information parmi les populations locales et des conflits d'intérêts entre les gouvernements et les communautés locales sont apparus comme les facteurs principaux nuisant à l'efficacité des études d'impact sur l'environnement et caractérisaient apparemment la plupart des projets et des politiques de planification en Afrique rurale.

2.1.3 Les expériences européenne et américaine ont montré que pour mettre en place et exécuter des études d'impact sur l'environnement, il fallait :

- a) Une autorité législative;
- b) Un cadre juridique;
- c) Des moyens institutionnels pour entreprendre et mettre en application les études d'impact sur l'environnement;
- d) La sensibilisation et la participation du public;
- e) Une volonté politique;
- f) Des moyens financiers.

En Europe, chaque pays a conçu ses propres principes concernant les études d'impact sur l'environnement, qui ont dû être adaptés aux directives de la Communauté européenne.

Les pays africains ont adhéré aux études d'impact sur l'environnement pour améliorer la planification de leur développement. Les donateurs ont récemment exercé des pressions sur les gouvernements africains par le biais de programmes d'ajustement structurel (PAS) et de plans d'actions nationaux pour l'environnement. La Banque mondiale est convaincue depuis peu de l'intérêt des études d'impact sur l'environnement. Il semble que les plans d'ajustement structurel aient causé plus de dommages à l'environnement que tout autre programme. La plupart des études d'impact sur l'environnement en Afrique étaient des études *ad hoc* et provenaient de l'initiative des donateurs. Des tendances récentes ont montré que la démocratisation et la décentralisation étaient des éléments favorables aux études d'impact sur l'environnement parce que, pour être efficaces, elles ont besoin d'un environnement social et politique démocratique.

Les études d'impact sur l'environnement étaient généralement consacrées aux projets importants. Toutefois, les effets cumulés de petits projets pouvaient également créer des dommages au milieu. Le problème était ici de savoir comment traiter les projets de

développement à petite échelle. Une partie de la solution pourrait résider dans des plans et des politiques d'aménagement foncier équitables, qui garantiraient une distribution judicieuse dans le temps et dans l'espace des projets de développement à petite échelle.

Les outils suivants pourraient permettre de faire le lien entre l'environnement et le développement :

- Des systèmes de valorisation et de méthodologies pour les biens non commercialisés.
- Des études des cadres économiques et juridiques.
- La planification intégrée de l'environnement et de l'économie.
- Des instruments économiques et des politiques de prix permettant de prendre en compte les coûts écologiques au niveau national.

2.2 ***Cadre théorique : caractéristiques et techniques***

Les participants à l'atelier ont examiné les méthodes utilisées aux fins d'études d'impact sur l'environnement (EiE). Depuis peu, on distingue les EiE de l'évaluation de l'environnement afin d'atténuer la connotation négative implicite de la définition. La notion d'"impact" n'aurait apparemment pour effet que de souligner l'incidence négative sur l'environnement des projets. Il conviendrait toutefois de n'y voir qu'un problème de définition : en tant que moyen, les EiE doivent être améliorées de façon que l'on puisse parvenir à la viabilité dans le cadre d'une approche positive de l'évaluation de l'environnement. Des études d'impact sur l'environnement types et les méthodes dont elles relèvent ont été exposées dans le contexte des projets. Dans l'étude type il est procédé à l'identification de ceux qui jouent le rôle le plus important dans l'évaluation, ainsi qu'à celle des impacts sur l'environnement humain des mesures proposées; ce faisant on élabore des interventions interdépendantes.

Les méthodes d'étude d'impact sur l'environnement mises au point dans le cadre des projets sont principalement constituées de deux volets : la conception, qui est une phase créatrice, et l'exécution. L'étude débute par un examen préliminaire, au stade de la préfaisabilité, qui s'inscrit dans la phase de conception du projet. Cela débouche sur les stades de la faisabilité, de la conception, de l'exécution, de la supervision, de la vérification des comptes et de l'évaluation. Les divers stades de l'évaluation mentionnés sont les suivants : délimitation de la portée, identification des problèmes, analyse des solutions de remplacement et formulation des phases, évaluation, atténuation des incidences, surveillance et gestion, etc.

2.3 ***Approche holistique***

On a expliqué pourquoi une approche holistique devait être appliquée aux études d'impact sur l'environnement. Les notions de portée et d'élaboration de l'étude ont été illustrées. Définir la portée d'une étude d'impact présente un intérêt intrinsèque; la notion de portée se prête à diverses applications. La planification socio-environnementale permet de prendre en considération de nombreux objectifs et s'adresse à divers publics aux intérêts et objectifs distincts, ce qui explique la multiplicité des critères et des méthodes. En outre, selon le domaine considéré, pour procéder à une étude d'impact sur l'environnement, il convient de disposer d'une méthode permettant d'expérimenter l'approche théorique et de déterminer la contribution des spécialistes, en fonction de divers scénarios institutionnels.

La méthode utilisée aux fins d'étude d'impact pourrait dépendre des différentes approches qui ont été déterminées à l'aide de questions fondamentales concernant les problèmes et les systèmes. La méthode proprement dite s'inscrirait dans un cadre théorique qui définirait l'évaluation des impacts au niveau des projets, des programmes et des politiques sur les plans local, régional et mondial.

Quelques questions essentielles ont été soulevées, à savoir : quelle institution devrait définir les mesures proposées, quel rôle les communautés jouaient effectivement au niveau de l'identification des projets, et qui devrait être responsable de la surveillance. On a souligné qu'il importait de concilier les intérêts des donateurs et ceux des communautés locales dans le cadre d'un processus démocratique de prise des décisions.

2.4 ***Situation au niveau national***

On a estimé que l'existence de textes portant autorisation des travaux constituait un important préalable. Cette question renvoyait directement à celle de l'existence d'une volonté politique dont dépendait la formulation des politiques nécessaires pour faciliter la réalisation d'études d'impact. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Malawi, de l'Ouganda, des Seychelles, de la Tanzanie et du Zimbabwe ont fait des exposés sur la situation dans leur pays (Annexe I).

2.4.1 ***Les caractéristiques générales recensées sont les suivantes :***

- Des ministères et/ou des départements responsables de l'environnement ont été créés ou sont en cours de création.
 - Les législations relatives à l'environnement et à la préservation de la nature ne constituent pas un ensemble homogène.
 - Une loi-cadre relative à l'environnement est en cours de formulation.
-

2.4.2 **Les lacunes suivantes ont été recensées :**

- Il n'existe aucune réglementation ni directive concernant les EIE.
- L'appui juridique dont bénéficie les organismes publics responsables de l'environnement est insuffisant.
- Le personnel ayant des compétences en matière d'EIE fait défaut.
- Il n'existe pas de loi-cadre concernant l'environnement.
- Les législations existantes ne peuvent être appliquées faute d'une volonté politique pour ce faire.
- Les responsables et les décideurs ne pratiquent guère la transparence.
- Les moyens institutionnels sont insuffisants.

Le rôle joué par l'appui extérieur et le contexte politique ont fait l'objet de débats. On a constaté que la plupart des activités entreprises aux fins d'EIE l'était par les donateurs, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), les divers organismes officiels d'aide au développement, les organismes des Nations Unies, etc. On a insisté sur la nécessité pour les pays africains de chercher à résoudre leurs problèmes en s'écartant des sentiers battus, c'est-à-dire en faisant preuve d'un esprit novateur et en dépendant dans une moindre mesure des donateurs. L'on pourrait parvenir à ce résultat en s'inspirant des recommandations ci-après :

2.4.3 **Fondement juridique**

- Recourir aux experts locaux et étrangers (d'Afrique et/ou d'ailleurs) pour rédiger une réglementation et des procédures harmonisées.
- Entreprendre des réformes institutionnelles en vue de mettre en place une autorité indépendante/autonome chargée de l'environnement, relevant ou non d'un organisme public, ou instituer, dans chaque ministère, un organe/un département responsable de l'environnement.

2.4.4 **Formation**

- Former le personnel local sur place et/ou ailleurs.
 - Obtenir les fonds nécessaires à la recherche-développement (R-D).
 - Contribuer à la formation du personnel des organismes du secteur privé, des ONG et des communautés.
-

2.4.5 **Renforcement des capacités**

- Acquérir le matériel et constituer les bases de données nécessaires au pays.
- S'assurer des services de consultants locaux et étrangers aux fins de constitution de la base de données nécessaire.
- Mettre en place les établissements appelés à faire office de centres de formation.
- Entreprendre la constitution de réseaux, d'établissements nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux et en assurer la viabilité.

2.4.6 **Contexte politique**

Un environnement politique favorable, propice à la transparence, à l'exercice des responsabilités et aux relations amicales, est une condition nécessaire à la mise en place et au renforcement des fondements institutionnels nécessaires à la réalisation d'études d'impact sur l'environnement véritables et, partant, au développement durable.

2.5 **Définition de la participation publique**

Trop souvent ignorée ou invoquée pour la forme, la participation du public constitue un élément important du processus devant aboutir au développement durable. Historiquement cette participation est interprétée comme recouvrant quatre notions distinctes quoique étroitement liées : le grand public, la participation, la consultation et l'intervention.

Le public a été défini comme un ensemble d'individus et de communautés intéressés et touchés par le projet; il s'agit de citoyens et de résidents du pays hôte. Par ailleurs, lorsque l'on parle de publics on considère qu'il s'agit d'organismes et d'institutions ayant des intérêts sectoriels, de nationaux, d'organisations ou de groupes internationaux intéressés, de groupements différents et distincts d'une communauté donnée - femmes, agriculteurs, entrepreneurs, etc. De plus, la communauté, qui est parfois utilisée à la place des mots "le public", est définie comme l'ensemble des individus qui partagent des ressources communes et qu'un projet risque de toucher de la même façon.

Consultation – En l'occurrence, il s'agit d'obtenir que les communautés fassent part de leurs opinions et communiquent des renseignements nécessaires à la prise de décisions et, à un stade ultérieur, d'informer les communautés des résultats de la démarche. Consulter une communauté est donc peu de choses.

Collaboration – Il s’agit d’un certain degré ou du niveau de participation et de consultation. Lorsqu’il s’agit d’une étroite collaboration, on est proche de la participation sans que pour autant ce soit le cas. Le degré d’intervention est déterminé par la nature du projet, et la mesure dans laquelle la gestion et la prise de décisions est démocratisée dans une société donnée.

Participation – Il s’agit en l’occurrence d’entreprendre avec la population qui devient partie prenante du projet en ayant accès aux renseignements s’y rapportant et en étant représentée à tous les niveaux, en particulier au sein des structures et processus de prise de décisions; la population assume la responsabilité, prend part au fonctionnement du projet et en vient à exercer un contrôle et à développer le sens de ses intérêts. Il y a deux niveaux de participation : au niveau du processus de planification et à celui de la prise de décisions. Dans le premier cas, la participation dépend de la nature du projet et du pays où il est exécuté.

Deux études de cas relatives à la participation de la population

2.5.1 Fief du Chef Mukuni

Le projet de mise en valeur des ressources hydrauliques du fief du Chef Mukuni est l’exemple classique du projet dont la population locale ne tire aucun avantage. La centrale de Livingstone a été construite pour favoriser le développement industriel du pays. La population s’est vue interdire l’accès des chutes autour des terres qui sont devenues parc national. Elle a, de ce fait, été privée des maisons, des tombes, des lieux sacrés, etc. qu’elle tenait de ses ancêtres. Les prêtresses attachées au *998culte des dieux de Mosi-ao-Tunya, c’est-à-dire ce que l’on appelle aujourd’hui les chutes Victoria, ont perdu leur pouvoir spirituel et social lorsqu’un pont a été construit. Aujourd’hui le village du Chef Mukuni, qui compte 5 000 habitants, n’est toujours pas alimenté en électricité alors que les lignes de haute tension l’enjambent. La route est toujours une piste tandis que les services éducatifs, de santé et d’approvisionnement en eau demeurent rudimentaires. Pourtant des milliers de touristes visitent la région qui est un parc animalier national. Avant que la région ne devienne un parc, la population savait comment faire face à la sécheresse et à la pénurie alimentaire en recourant aux fruits sauvages et à d’autres denrées alimentaires traditionnelles. Aujourd’hui, lorsque survient la sécheresse, les gens sont alimentés par le gouvernement ou bien connaissent la famine. Les avantages qui ont été retirés par la communauté locale de la mise en valeur de la région n’ont pas compensé ces pertes.

2.5.2 Plaines alluviales du Barotseland

Avant la colonisation, la gestion des plaines alluviales était assurée par le Conseil des ministres du Roi. Des ministres étaient expressément désignés pour gérer et superviser le

creusage et l'entretien des canaux, pour attribuer les droits de pêche et veiller à leur respect, y compris les droits afférents aux étangs confiés aux femmes, pour assurer l'exploitation des forêts en veillant à ce que ne soient abattues que des essences données à des fins précises, pour superviser les feux de brousse, la chasse et les fêtes communautaires.

Pour diverses raisons, au nom du développement, ces pratiques ont été abandonnées. Les forêts ont été détruites en partie à cause de la guerre civile en Angola; la privatisation a battu en brèche la gestion communale des canaux, des forêts, des pêches, etc. L'environnement est pollué par les entrepreneurs modernes.

2.5.3 **Recommandations concernant la participation populaire**

1. Toutes les activités de mise en valeur – construction d'hôtels et de centrales électriques, implantation de parcs nationaux et autres initiatives économiques telles que la construction d'usines – doivent avoir une incidence bénéfique sur les populations locales. Cela doit être clairement indiqué dans toutes les propositions de projets.
 2. Les communautés locales doivent prendre part à toutes les nouvelles initiatives de développement. Les entrepreneurs doivent être tenus par des accords en bonne et due forme et non par de simples promesses verbales.
 3. La participation des femmes aux activités de développement est essentielle. Ce sont elles qui habituellement pâtissent le plus des projets et programmes de développement.
 4. Les entrepreneurs doivent respecter la culture, l'organisation sociale, la religion et le mode de vie des populations.
 5. La participation communautaire est la seule voie propre à garantir la viabilité des moyens d'existence. A cet effet, trois conditions sont requises :
 - Il faut expliquer à la population ce qu'elle est en droit d'attendre d'un projet.
 - Des représentants de la communauté doivent siéger au sein de la structure chargée de gérer le projet.
 - Au besoin, il conviendrait que la participation des communautés aboutisse à la modification des projets. Si les entrepreneurs ne sont pas prêts à accepter ces modifications, il faut alors s'en débarrasser et les remplacer par d'autres disposés à écouter la population.
 - Par l'entremise de leurs représentants, les communautés locales devraient acquérir les connaissances et les compétences techniques nécessaires. Les
-

ONG devraient contribuer à cet éveil en amenant les communautés à prendre conscience des incidences des projets.

- La participation suppose l'existence d'institutions locales bien établies à même de mobiliser la population.
- Les chefs et la culture traditionnels ne devraient pas être des attractions touristiques. La culture doit être vécue et les chefs traditionnels n'ont pas à être exhibés pour de l'argent. (Le point 5.3 a trait au tourisme viable).
- Afin d'assurer la participation effective des communautés, chaque pays élaborera des instruments appropriés pour le partage du pouvoir entre les communautés locales et l'administration ainsi que les administrations et le gouvernement.

2.6 **Recommandations aux gouvernements**

1. Recenser les véritables priorités en matière de développement grâce à des programmes visant à déterminer les besoins de la population.
2. Fixer des dates au-delà desquelles le pays sera financièrement indépendant.
3. Elaborer des programmes détaillés de formation et de mise en place de structures.
4. Elaborer des stratégies et appliquer des plans permettant de mobiliser les ressources locales aux fins de développement.
5. Tirer le plus grand parti possible des possibilités offertes par les donateurs.
6. Officialiser les démarches et procédures régissant les EIE.
7. Permettre à la population de prendre part à son propre développement et faciliter cette participation.

2.7 **Participation de la population et des communautés aux EIE**

On reconnaît que la participation du public est déterminée par le niveau de démocratie d'un pays donné. Plus un pays est démocratique, plus la population a la liberté de prendre part à son propre développement. Lorsque les gouvernements et les sociétés ne sont pas démocratiques, l'opinion publique ne s'exprime guère et, de ce fait, la participation de la population est fort réduite.

L'Afrique dispose de son propre plan directeur en ce qui concerne la participation de la population aux fins de développement durable; ce plan a été élaboré par les gouvernements, les ONG et d'autres organisations au cours de la conférence historique d'Arusha, organisée en 1989, par la Commission économique pour l'Afrique. Bien qu'ayant connaissance de l'existence de ce document, nombre de personnes et d'organisations omettent de s'y référer. Si les gouvernements ne sont pas juridiquement tenus par ses dispositions, il ne leur en impose pas moins une obligation morale tout en indiquant aux populations comment exercer leurs droits aux fins de participation au développement.

Afin de s'assurer que les EIE deviennent des outils efficaces, les participants ont insisté sur les points suivants :

1. La population locale devrait prendre part à la conception des projets.
 2. Lorsqu'une communauté est à l'origine d'un projet, il convient de faciliter les débats avec ladite communauté sur les impacts probables du projet et la laisser mettre au point les mesures d'atténuation nécessaires et procéder à sa propre EIE.
 3. Lorsque le gouvernement est à l'origine d'un projet, la communauté qui sera touchée devrait prendre part aux consultations. Il conviendrait que le gouvernement lui communique sa décision finale. Un dialogue devrait être institué et maintenu.
 4. Dans le cas de grands projets, il conviendrait d'y associer les représentants des communautés au stade des études de pré faisabilité.
 5. Les représentants des communautés seront associés aux études de pré faisabilité.
 6. Au stade de la conception, des relations seront établies avec les communautés.
 7. Les représentants des communautés prendront part à l'exécution.
 8. Les représentants des communautés et de la population devraient prendre part aux opérations de contrôle périodiques au titre de la supervision des projets.
 9. Les représentants de la population devraient prendre part à l'évaluation.
 10. Il conviendrait que la participation du public soit épaulée par la législation, c'est-à-dire que la législation relative aux EIE devrait clairement définir le rôle de la population au cours du déroulement de l'étude d'impact.
-

3.0 **THEME : ECOSYSTEMES ET PREOCCUPATIONS SUSCITEES PAR LA DEGRADATION DES ECOSYSTEMES**

Le débat sur ce thème a consisté en l'examen des principales causes de la dégradation des terres, des processus à l'oeuvre et de leurs effets sur les moyens d'existence des populations et des programmes de développement. En outre, les participants se sont intéressés aux mesures visant à enrayer puis à inverser la dégradation des terres ainsi qu'aux moyens permettant aux populations de s'engager dans la voie du redressement et du développement.

3.1 **Renseignements généraux sur les écosystèmes**

Les écosystèmes ont été présentés comme des entités vivantes en équilibre ayant leur dynamique interne et sujets au déséquilibre, à la dégradation et à la mort. Si l'on peut remédier aux changements mineurs, les bouleversements peuvent entraîner des dommages permanents, voire irréversibles. Des changements permanents aboutissent à une modification de la végétation : les espèces pérennes peuvent être remplacées par des espèces annuelles et bisannuelles tandis que le nombre des maladies peut augmenter. Ainsi, la variation du régime des crues du fleuve Kafue a abouti à la prolifération des tiques, ce qui a nui à la transhumance et modifié durablement le régime alimentaire des riverains.

Pour qu'une gestion viable des ressources soit possible, il faut d'abord en connaître l'importance et savoir de quels moyens on dispose. Un sondage rapide parmi les participants a révélé que nombre de pays de la sous-région ne disposent d'aucun inventaire concernant leurs principaux secteurs économiques et écosystèmes. Il ressort des travaux effectués à ce jour que les pays ci-après ont procédé à l'inventaire de certaines de leurs ressources comme suit :

Eau	:	Afrique du Sud, Maldives, Seychelles, Zimbabwe
Zones humides	:	Ouganda, Seychelles
Agriculture	:	Afrique du Sud, Pays Membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe
Pêche	:	Kenya, Afrique du Sud
Forêts	:	Swaziland, Ouganda (en cours). La plupart des pays ont ignoré les forêts indigènes.
Faune sauvage	:	Tous les pays ont fait l'inventaire de leurs <u>grands mammifères</u> .

- Minéraux** : Seuls les minéraux commercialisés ont été inventoriés.
- Zones de peuplements** : Inventaires établis à partir des recensements : Bostwana (1991), Kenya (1979), Malawi (1987), Ouganda (1990), Swaziland (1989), Tanzanie (1988), Zambie (1990), Zimbabwe (1992).

3.2 ***Le processus de la dégradation des terres***

Les principaux phénomènes recensés à l'origine de la dégradation des terres dans la sous-région sont les suivants :

Déboisement – Ce phénomène a pour origine des politiques d'utilisation des terres inéquitables en vertu desquelles les terres arables les meilleures sont consacrées aux cultures marchandes (les propriétaires sont, pour la plupart, des blancs) tandis que les africains s'entassent sur des terres au sol pauvre, et des méthodes de gestion défectueuses, qui s'expliquent par l'inconscience des paysans et les pressions économiques qui les contraignent à couper des arbres pour fabriquer du charbon de bois. Le développement de certains modes de consommation ne laisse aucun choix aux déshérités et favorise une exploitation inconsidérée des ressources.

Envasement – Principalement causé par une mauvaise gestion des bassins versants, en particulier par le déboisement et le surpâturage.

Pollution – A principalement pour origine le secteur industriel, les effluents urbains non traités et les déchets non éliminés.

Construction de barrages – La région compte de nombreux barrages grands et petits. Pour les petits barrages aucune EIE n'a été faite. Pour la majorité d'entre eux, la surveillance à laquelle ils sont soumis est réduite, voire nulle.

Incendies – D'origine naturels ou provoqués par l'homme. Ils peuvent causer d'importants dommages.

Eutrophication – A pour origine la pollution industrielle et les plantes aquatiques adventices.

Systèmes de drainage défectueux – Au cours du débat sur le processus de dégradation exposé ci-dessus, les principales préoccupations suivantes ont été formulées :

- (a) En raison de leur fragilité, les sols de la sous-région étaient mieux gérés lorsque l'on recourait aux engrais organiques et aux cultures intercalaires. Toutefois, au cours

des dernières décennies, on aurait eu tendance à recourir aux engrais chimiques et à renoncer aux autres pratiques. Il serait préférable de parvenir à un dosage équilibré des diverses pratiques;

- (b) La commercialisation des produits agricoles constitue un goulet d'étranglement. Ce problème pourrait être résolu grâce à la commercialisation et aux échanges intrarégionaux. Une autre solution pourrait consister à assurer l'échange direct des produits entre le producteur et le consommateur.

3.3 ***Conséquences de la dégradation***

Les conséquences sont les suivantes : grande difficulté d'accès aux ressources, érosion de la diversité biologique, réduction de la biomasse, moindre diversification dans l'utilisation des terres, accroissement de la demande en denrées alimentaires, simplification des cycles de vie - des plantes pérennes sont remplacées par des animaux -, imprévisibilité des phénomènes naturels, difficulté de gestion, fréquence accrue des maladies telles que le paludisme et le typhus, ainsi que des épidémies et des famines, catastrophes naturelles comme la sécheresse, les inondations, les incendies, etc.

Il ressort des débats que ces conséquences sont fort répandues en Afrique orientale et australe. Ainsi, en Afrique du Sud, l'érosion de la couche arable est grave (pour une tonne de culture, 10 tonnes de couche arable disparaissent du fait de la dégradation). Au Swaziland, dans de nombreuses régions, l'écoulement des eaux est ralenti en raison de la dégradation. Le bassin hydrographique de la Save (commun au Zimbabwe et au Mozambique) est envasé en raison de l'important déboisement des forêts du côté zimbabwéen.

3.4 ***Ressources partagées de la sous-région - Nécessité d'une action conjointe***

Les eaux du lac Victoria dont le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda sont riverains sont polluées du côté ougandais et kényen et menacées par la jacinthe d'eau. Au Malawi, le déboisement à des fins agricoles est à l'origine de la destruction des zones de reproduction et de la réduction des stocks de poissons. Les cours d'eaux dont ce pays est riverain, comme la Mozambique, sont touchés par l'envasement. Le lac Jipe, dont le Kenya et la Tanzanie sont riverains, est pollué par les activités agricoles du côté tanzanien tandis qu'au Kenya les pasteurs y abreuvent leurs troupeaux. En Zambie, le fleuve Kafue est pollué par les activités industrielles, extractives et agricoles ainsi que par la jacinthe d'eau. Bientôt les eaux du Zambèze seront contaminées, ce qui aura de graves conséquences pour la Zambie et le Zimbabwe.

3.5 **Les causes de la dégradation des terres**

Les principales causes recensées sont l'idéologie politique et le type de gouvernement, l'abondance dont jouit une minorité et sa conséquence, la pauvreté, l'ignorance des problèmes et la pénurie de ressources, des politiques erronées, l'inexistence de politiques appropriées ou leur non-respect, la délinquance économique et écologique, l'influence externe et les interférences économiques, l'impuissance de la société civile, des modes d'utilisations des terres conflictuelles, l'insuffisance de l'intégration de divers secteurs, le sabotage économique (incendie), l'agitation et les conflits sociaux qui produisent des réfugiés, des phénomènes naturels et la prolifération anarchique des établissements humains.

3.6 **Remise en état des terres**

Dans certains pays, des activités ont été entreprises à cet effet. Au Malawi, le reboisement des bassins versants a eu pour effet de rétablir l'écoulement des eaux. Au Zimbabwe, des travaux communautaires ont été entrepris pour combler les ravins et transformer les terres dégradées en terres arables. Le Zimbabwe et le Mozambique ont entrepris un projet conjoint visant à remettre en état le bassin versant de la Save.

3.7 **Résumé**

- (1) Les pays de la sous-région ne disposent pas de législations expressément conçues pour la gestion et l'exploitation des bassins versants. Il conviendrait donc que chaque pays puisse adopter de nouvelles lois concernant ce domaine. Il faudrait aussi que des législations communes soient appliquées pour les bassins versants partagés.
 - (2) S'agissant des pratiques agricoles, il a été recommandé, au titre d'une stratégie visant à assurer la préservation des sols de la région, d'entreprendre d'urgence des études sur les divers types d'agriculture viable - agriculture biologique, cultures intercalaires, agroforesterie et autres méthodes traditionnelles -, ainsi que sur leur association avec l'agriculture moderne, et de veiller à ce que lesdites études soient diffusées le plus largement possible, notamment au sein des communautés d'agriculteurs et des décideurs.
 - (3) Il conviendrait de réviser les politiques d'utilisation des terres en vigueur de façon qu'elles soient plus équitables. Cela aurait pour effet d'éviter les concentrations humaines et de permettre aux paysans sans terre, qui constituent le gros des agriculteurs de la région, d'accéder plus facilement à la terre.
-

4.0 **THEME : ECOSYSTEMES ET PREOCCUPATIONS ECOLOGIQUES CONCERNANT LES HABITATS PARTICULIERS**

4.1 ***Introduction***

Ce module prenait en compte le fait que certains écosystèmes possédaient des qualités et des caractéristiques particulières qui exigent des solutions exceptionnelles. Ces caractéristiques étaient notamment : le rôle particulier joué dans l'évolution du climat; le potentiel dans le domaine des loisirs; les réservoirs importants pour la diversité biologique; le niveau élevé de fragilité; les ressources considérables disponibles pour le développement économique. Les habitats en question étaient entre autres les terres humides, les lacs, les récifs coralliens, les mangroves et les zones côtières, les écosystèmes de montagne, les forêts tropicales, les terres arides et semi-arides.

On a pu observer que ces habitats avaient tendance à être surexploités, et donc à subir des dégradations, du fait même de leur abondance en ressources naturelles disponibles pour le développement. Un autre aspect unique à certaines de ces zones était leur importance dans la vie des populations locales. Par exemple les montagnes, les lacs, les forêts, les rivières étaient adorés par de nombreuses populations locales qui en même temps les exploitaient pour en tirer leur nourriture. Toutes les activités de développement devraient donc faire appel à la participation des communautés locales, non seulement parce qu'elles accordent une signification spirituelle aux habitats, mais aussi parce qu'elles possèdent dans ce domaine de vastes connaissances scientifiques.

4.2 ***Les lacs et les terres humides***

Les rôles des lacs et des terres humides ont été décrits et examinés. Ces rôles étaient notamment : la production alimentaire, le transport, la réduction des effets des changements climatiques, l'équilibre du cycle de l'eau, la production d'énergie, l'irrigation, les loisirs, le tourisme, l'exploitation pétrolière, la pêche, la recherche, la médecine, la diversité biologique et l'assainissement de l'eau.

Il a également été question de la protection des lacs en tant que ressource commune. Des fonds pour leur gestion durable pourraient provenir du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) mais il est apparu nécessaire que les pays aboutissent à des accords internationaux pour l'utilisation de chaque ressource lacustre commune.

On a pu observer que de nombreuses grandes terres humides étaient menacées par des programmes de développement qui impliquaient souvent des activités de dragage ou d'assèchement. Ces activités poseraient des problèmes potentiels de pénurie d'eau dans les

pays riverains. Tout projet d'exploitation des terres humides devrait être précédé d'études complètes d'impact sur l'environnement. Tous les pays devraient avoir une politique pour l'utilisation durable de ses terres humides.

Les terres humides importantes de la sous-région sont :

Okavango	16 000 ha	Botswana et Namibie
Bangweulu	11 000 ha	Zambie
Barotse	9 000 ha	Zambie
Malagaras	7 300 ha	Tanzanie
Kilombero	6 650 ha	Zambie
Chilubi	6 500 ha	Zambie
Kafue	6 500 ha	Zambie
Katonga		Ouganda

L'Ouganda a présenté un rapport et une cassette vidéo sur l'état de ses terres humides. La pression foncière, un des principaux problèmes auxquels devait faire face le pays, avait eu pour conséquence l'assèchement des marais. La riziculture également a conduit à l'assèchement de surfaces importantes de marais. Les rendements de riz ont baissé après deux ans de récoltes. Une autre menace provenait des dépôts de déchets. Ces activités ont provoqué l'augmentation des températures au niveau du microclimat, ce qui a nui à la production agricole et a provoqué des sécheresses plus longues et plus fréquentes suivies par des inondations et des famines.

Des mesures de lutte ont été instaurées : une politique nationale et un dispositif judiciaire d'application ont été mis en oeuvre pour protéger les terres humides nationales; un programme national de gestion durable des terres humides a été lancé avec l'aide de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) et le Gouvernement hollandais; un programme destiné au pilotage de la protection des terres humides était en cours d'application; des sites de démonstration ont été aménagés, consacrés à la gestion durable des marais et des terres humides; des programmes ont été lancés en vue de sensibiliser le public par le biais, entre autres, d'associations pour la protection de la nature, d'émissions radiophoniques, de programmes d'éducation et de formation destinés aux agriculteurs, de campagnes médiatiques, et de films sur les terres humides.

Le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie ont présenté des rapports sur l'état de leurs lacs. Les petits lacs étaient exploités nationalement, et les lacs ayant une superficie importante constituaient une ressource commune à plusieurs pays. Il a été souligné que de nombreuses utilisations potentielles n'avaient pas été optimisées, par exemple dans le domaine des transports, de la pêche, des loisirs, du tourisme et de l'irrigation.

4.2.1 Par ailleurs, il était nécessaire de trouver des solutions aux problèmes évoqués ci-après :

1. La mise au point de plans détaillés de gestion pour les lacs, et particulièrement les lacs avec plusieurs pays riverains.
2. La pollution ayant pour origine les activités terrestres, par exemple les activités industrielles et agricoles; l'écoulement des eaux usées non traitées, l'envasement provoqué par la dégradation des bassins versants (par exemple des lacs Victoria, George, Jipe, Malawi et Kariba).
3. Les maladies ayant l'eau pour vecteur, et notamment celles ayant pour origine la pollution.
4. L'épuisement des peuplements de poissons qui menaçaient dans un futur proche les lacs Malawi, Victoria et George.
5. Les mauvaises herbes aquatiques, et particulièrement la jacinthe d'eau.

4.2.2 ***Les mesures permettant de résoudre les problèmes de gestion***

1. Réunir des données de base sur tous les lacs, et notamment sur leurs ressources potentielles susceptibles d'être gérées et exploitées de manière durable.
2. Concevoir des plans rationnels de gestion intégrée pour les lacs. Dans le cas de lacs où plusieurs pays sont riverains, concevoir des plans multinationaux.
3. Promouvoir la participation locale à la gestion des ressources lacustres pour éviter de recourir à la coercition, ce qui serait à la fois inutile et coûteux.
4. Mettre en place des programmes continus d'éducation et de sensibilisation du public dans le domaine de la gestion des lacs.
5. Utiliser des méthodes intégrées pour réduire ou éliminer les jacinthes d'eau.

4.2.3 ***Les récifs coralliens et les mangroves***

Il a été rappelé que les récifs coralliens sont des sites importants pour les poissons comme habitat et zone de reproduction; pour les matériaux de construction (blocs de corail); pour les loisirs, le tourisme (les parcs de loisirs marins et la plongée sous-marine) et l'aquaculture. Les Seychelles et le Kenya ont présenté des rapports sur les récifs coralliens.

Les récifs coralliens étaient principalement menacés par des activités d'origine terrestre, et notamment : le dessalement dû aux écoulements en provenance du rivage; les alluvions particulières (sédimentaires); les autres polluants d'origine terrestre, c'est-à-dire les eaux usées non traitées en provenance des décharges municipales et des hôtels du littoral; les matières organiques d'origine industrielle ou autres; les destructions pouvaient aussi avoir pour origine des activités marines, par exemple l'utilisation de bateaux sur lesquels ont été déposées des couches de peinture antisalissante, ou la pollution par les hydrocarbures; les activités humaines en général, comme les loisirs; les proliférations d'algues qui tuent les coraux, et la pêche à la dynamite.

4.2.4 **Solutions**

Mettre en place des plans exhaustifs pour l'utilisation des récifs coralliens à des fins touristiques. Ces plans devraient impliquer notamment le contrôle rigoureux et la réduction du nombre des touristes visitant les récifs, la réduction des polluants et une définition claire du rôle que devraient jouer les pêcheurs locaux.

4.2.5 **La mangrove**

Le Kenya a présenté un rapport sur les marais de mangrove. Leur intérêt réside notamment dans le fait que la mangrove est une zone de reproduction pour les poissons et la faune marine en général, et notamment les crevettes, les huîtres et les mammifères vivant dans l'eau. La mangrove joue aussi un rôle dans la vie du corail, puisqu'elle filtre les matières en suspension et ne relâche que l'eau claire vers le corail. La mangrove fournit également du matériel de construction pour les maisons et les bateaux, du bois de chauffe, des médicaments, et accueille des lieux sacrés pour les populations locales.

Les menaces qui pèsent sur la mangrove étaient notamment : la privatisation du littoral qui a permis que ces terres aient été gérées au gré de la volonté des promoteurs privés; la pollution d'origine tellurique, due au grand nombre d'hôtels et de résidences privées le long du littoral, qui détruisait cet écosystème important et fragile.

Les mesures salutaires comprenaient : l'adoption d'une loi protégeant la mangrove, l'interdiction du commerce du bois de palétuvier, l'adoption de lois plus rigoureuses applicables aux promoteurs privés pour les obliger à installer des dispositifs permettant d'éliminer la pollution et de protéger les marais de mangroves en tant qu'héritage national. L'observation ininterrompue de ces mesures devrait être effectuée par le biais de systèmes institutionnels indépendants.

Les acteurs essentiels de ces activités sont : le gouvernement, les communautés locales, les ONG, les promoteurs et les touristes.

4.3 ***Épuisement des peuplements de poissons***

Les réserves ichtyologiques pourraient s'épuiser dans un futur proche si le rythme actuel des prises devait se maintenir. Le phénomène a déjà été observé en Namibie où les chalutiers d'importantes compagnies sud-africaines et en provenance d'autres pays ont surexploité la région, en ignorant tous les avertissements des spécialistes des pêches, et ont contraint à l'inactivité les pêcheurs locaux à petite échelle qui avaient exercé une activité durable.

Les solutions possibles consistaient en une gestion judicieuse, passant notamment par l'évaluation des stocks ichtyologiques disponibles; la diffusion de méthodes de pêche durables; l'observation et la réglementation de la pollution; la sensibilisation des communautés locales grâce à des campagnes d'information; la réduction des espèces prédatrices (par exemple, la perche du Nil dans le lac Victoria); la réglementation des investissements, d'origines locale et étrangère.

4.4 ***Les écosystèmes de montagne***

Le Kenya, le Lesotho, le Malawi, l'Ouganda et la Tanzanie ont présenté des rapports sur l'état de ces écosystèmes fragiles et extrêmement riches.

4.4.1 ***L'utilisation des écosystèmes de montagne***

Caractéristiques : Les rapports ont souligné la fragilité des écosystèmes de montagne, constitués d'une couche de sol fine facilement dégradable, et subissent les effets de différents microclimats à cause de leur altitude élevée; les pentes abruptes représentaient une production d'énergie potentielle élevée.

Les rôles des écosystèmes étaient notamment : d'agir comme zones propices à l'écoulement pour le déversement final d'eau dans les rivières; d'influencer et d'atténuer les effets du climat du fait des précipitations, de l'altitude élevée, de la direction des vents, de la température, etc.; de préserver la diversité biologique et d'être un sanctuaire pour les espèces de flore et de faune, du fait des difficultés d'accès.

Les utilisations étaient notamment : les loisirs et l'écotourisme : l'excursion, l'escalade et le ski (Lesotho et Ouganda); les pratiques culturelles - par exemple à l'occasion de cérémonies de circoncision (Lesotho et Ouganda); les lieux de cultes, de sacrifices et d'adorations; les peintures rupestres; l'exploitation des forêts (Kenya, Ouganda, Tanzanie); l'exploitation des plantes médicinales; l'agriculture et le pâturage (Afrique du Sud, Lesotho et Ouganda); les cultures de rente, par exemple le café (Ouganda et Tanzanie); les communications (télétransmission, réception satellitaire); l'exploitation de minerais (le cuivre en Ouganda, le

kaolin en Afrique du Sud, la bauxite au Malawi); le captage d'eau à usages domestique et d'irrigation; la matérialisation des frontières internationales.

4.4.2 Les approches pour une gestion durable : les rapports nationaux indiquaient que les écosystèmes de montagne étaient menacés de déstabilisation à cause des mauvaises méthodes d'exploitation, et qu'il existait des obstacles considérables à leur gestion.

1. Tourisme. L'accent devrait être mis sur l'écotourisme intégré avec des petits sites touristiques dispersés permettant aux communautés vivant dans les montagnes de jouer un rôle actif. Il faudrait adopter des lois adaptées à la situation pour protéger la diversité biologique.
 2. Agriculture. Il faudrait introduire les terrasses et les méthodes agricoles améliorées, et optimiser ces nouveautés par l'éducation, la formation pour adultes, etc. Il faudrait encourager l'introduction de cultures adaptées.
 3. Les mines. Des études approfondies d'impact sur l'environnement devraient précéder toute activité minière. Les méthodes minières modernes de "délai-remblai" devraient être utilisées chaque fois que possible; la remise en état de l'environnement dans les zones minières devrait être effectuée par le remblai des puits, etc.;
 4. Sécurité. Les gouvernements devraient s'assurer du maintien de la paix dans ces régions, car les tensions civiles pourraient déboucher sur la destruction rapide de l'environnement.
 5. Les établissements humains devraient être strictement réglementés. La capacité de charge de ces écosystèmes étant très limitée ne devrait pas être dépassée.
 6. Les nouvelles routes devraient suivre les courbes de niveau pour réduire l'érosion.
 7. Les activités suivies de reboisement permettraient d'optimiser les effets des précipitations.
 8. Recherche et développement. Il existe un besoin pressant d'entreprendre des travaux dans ce domaine. Les connaissances des communautés locales sur la diversité biologique et les ressources génétiques devraient être mieux protégées, et les administrations nationales et locales devraient pouvoir contrôler les chercheurs étrangers, dont l'activité devrait être transparente et justifiée.
 9. Les acteurs principaux dans la gestion des écosystèmes devraient être aussi les communautés locales (les herboristes, les garde-forestiers, les chefs religieux, les associations locales, etc.), les départements forestiers, les formateurs pour adultes,
-

les compagnies d'exploitation forestière, les ingénieurs de travaux publics, les chercheurs, les compagnies minières, les forces de sécurité, les ministères de l'environnement, etc.

10. Un plan détaillé de gestion de chaque écosystème de montagne devrait préciser les rôles de chacun des acteurs principaux, et permettre d'évaluer leurs activités, de manière à s'assurer qu'ils agissent en fonction des plans convenus.

4.5 ***Terres arides et semi-arides***

L'Afrique du Sud, le Botswana et le Kenya ont présenté des rapports nationaux sur l'état de la gestion des terres arides et semi-arides. Ils caractérisaient les terres arides et semi-arides par de faibles précipitations, inférieures à l'évapo-transpiration et par des sols fragiles et poreux, impropres à une agriculture intensive, plus adaptés aux activités pastorales et d'élevage extensif.

La pression foncière dans les zones à potentiel élevé, par exemple au Kenya, a contraint les agriculteurs à se déplacer vers les zones arides et semi-arides. Ne sachant pas comment gérer les sols fragiles, ces agriculteurs ont employé les seules méthodes qu'ils connaissaient, et ont causé des dommages à la terre.

Les terres arides et semi-arides étaient également occupées par des espèces sauvages et de grands mammifères favorisant le tourisme. Les investissements dans les activités touristiques ont été importants, se concentrant spécialement sur les grands mammifères. Cela a eu pour conséquence le désintérêt envers les animaux plus petits et la marginalisation des populations pastorales.

4.5.1 ***Les principaux problèmes dans la gestion des terres arides et semi-arides***

1. L'eau était le facteur limitant pour la gestion des terres arides et semi-arides. Il existait peu ou pas de méthodes pour la collecte de l'eau.
 2. Les exploitations consacrées à l'élevage extensif, les agriculteurs et les parcs nationaux attirent de nombreux touristes et marginalisaient les populations locales.
 3. Le surpâturage et l'érosion avaient pour conséquence d'aggraver les effets de la sécheresse, de la famine, des maladies et des décès.
 4. Les techniques de gestion des terres arides et semi-arides proposées par les donateurs étaient soit trop consommatrices de capital (et donc inabordables) soit inadaptées.
-

5. Aucun investissement sérieux n'a été consacré à l'amélioration des terres arides et semi-arides. Les seuls fonds versés ont été consacrés à l'exploitation de créneaux touristiques, de minerais, de la recherche de plantes rares, etc.
6. Le cumul des problèmes évoqués a contribué à aggraver le processus de désertification dans les zones arides et semi-arides.

4.5.2 **Les remèdes**

1. Des projets et des programmes ayant pour l'essentiel recours au travail et conçus localement, destinés à remettre en valeur et à gérer les terres arides et semi-arides.
 2. Des méthodes de collecte de l'eau de pluie et les technologies d'économie d'eau, y compris les technologies traditionnelles.
 3. Une combinaison de technologies traditionnelles et modernes pour gérer les terres arides et semi-arides.
 4. La participation des communautés locales dans la conception et la gestion des parcs nationaux et des réserves d'animaux. Le partage équitable des revenus provenant du tourisme entre les communautés locales et les organismes touristiques. Les profits devraient être investis pour améliorer les conditions sociales des populations locales, par exemple dans des réseaux de distribution d'eau, des écoles, des cliniques, des routes, des moyens de communications, etc. Les populations locales auraient ainsi un intérêt au développement des parcs nationaux et du tourisme, ce qui permettrait de réduire et finalement d'éliminer le braconnage.
 5. Mettre en place des plans d'urgence pour faire face aux sécheresses, à la famine et aux inondations, et préparer des réserves alimentaires pour ces éventualités.
 6. Introduire une agriculture durable.
 7. Proposer des sources d'énergie adaptées et fiables sous la forme de bois, de panneaux solaires, d'éoliennes, etc.
 8. S'assurer que la législation et les systèmes d'utilisation de la terre ne s'opposent pas aux pratiques foncières traditionnelles. Privatiser la terre dans les zones arides et semi-arides aurait pour conséquence l'élimination définitive des populations pastorales qui traditionnellement utilisaient la plus grande partie de la terre de manière communautaire.
-

4.6 **Forêts tropicales et terres boisées**

On a constaté la diminution rapide des forêts africaines. Leur disparition a exposé des surfaces importantes de terres au processus naturel d'érosion, entraînant la pénurie des ressources, l'ensablement des rivières et des lacs, et aboutissant finalement à l'appauvrissement des populations dont les principaux moyens d'existence, l'agriculture, l'élevage familial, l'exploitation des forêts, la pêche, etc. étaient fondés sur l'exploitation de ces ressources naturelles.

4.6.1 Le Malawi, l'Ouganda, la Tanzanie, le Zimbabwe et le Swaziland ont présenté des rapports nationaux, qui ont révélé les points suivants :

1. La majorité de la population de la sous-région (plus de 80 %) utilisait le bois de chauffe comme source d'énergie. Le rythme d'exploitation des forêts était plus rapide que son remplacement, c'est-à-dire que le reboisement. La pénurie de bois de chauffe était préoccupante.
2. Les conséquences du déboisement étaient l'envasement des rivières et des lacs, la formation de ravines, une érosion importante, l'appauvrissement général des populations et la réduction des troupeaux.
3. Systemes fonciers : ils différaient selon les pays. Toutefois, quand la présence des colons européens prédominait, les populations africaines étaient reléguées sur les plus mauvaises terres. Ce phénomène a aggravé le déboisement et l'érosion.
4. Politique forestière : la politique forestière était souvent centrée sur la promotion d'espèces d'arbres allogènes aux dépens des espèces d'arbres indigènes. Certaines politiques ont eu pour effet d'interdire les forêts aux populations locales, d'autres ont abouti à la surpopulation des forêts ou encore à négliger la participation des communautés.
5. Utilisation locale des forêts : les forêts offraient de nombreuses richesses aux populations locales. Elles exploitaient les forêts pour le bois de chauffe et le matériel de construction, mais elles les utilisaient aussi pour les plantes médicinales et la sculpture sur bois; c'est là qu'elles trouvaient le miel et les champignons; qu'elles chassaient; et que se trouvaient les lieux spéciaux utilisés à des fins spirituelles et religieuses.
6. Les menaces qui pèsent sur les forêts
 - i) La mise en culture des terres;
 - ii) les feux;

- iii) la production de charbon de bois;
- iv) l'abattage d'arbres incontrôlé;
- v) les établissements illégaux;
- vi) les maladies des espèces allogènes;
- vii) l'excès de confiance accordée aux espèces allogènes.

4.6.2 **Programmes de lutte contre le déboisement**

1. Protéger la diversité des rôles que jouaient les forêts (gestion intégrée).
 2. Reboiser les zones dégradées.
 3. Promouvoir l'utilisation rationnelle des forêts.
 4. Renforcer les moyens agroforestiers locaux.
 5. Mettre au point des sources d'énergie de substitution, particulièrement dans les villes.
 6. Enrichir la base de connaissances.
 7. Mener des activités de conservation pour lutter contre l'érosion des sols.
 8. Mettre fin à la pauvreté.
 9. Entreprendre des programmes permettant de faire face pendant les périodes de sécheresse et de famine.
 10. Mener des recherches sur les arbres indigènes, et le reboisement et l'exploitation forestière.
 11. Promouvoir la participation du public aux activités de reboisement, par exemple :
 - a) pour la gestion forestière
 - b) pour la remise en état des forêts, etc.
 12. Mener des programmes dynamiques d'éducation du public, de sensibilisation et de vulgarisation.
 13. Promouvoir des actions sociales dans le domaine agroforestier.
 14. Promouvoir la participation des ministères techniques compétents dans les activités forestières.
-

15. Entreprendre des programmes de remise en état des forêts dans les zones surpeuplées.
16. La diversité biologique et les germoplasmes étaient des questions importantes. Ils provenaient en grande partie des forêts tropicales, et ce parfois illégalement. La Convention sur la diversité biologique devrait être le point de référence de ces questions.

5.0 **THEME : EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR SECTEUR**

Ce module abordait différents sujets (les ressources naturelles, la gestion, l'agriculture, les établissements humains, l'urbanisme, les réseaux de distribution d'eau, les réseaux d'assainissement et l'industrie) et tentait de présenter les différentes approches possibles d'études d'impact sur l'environnement. Ces approches devraient tenir compte des caractéristiques particulières des traditions des sous-régions dans le domaine de l'agriculture, des établissements et de la gestion des ressources, sur la base desquelles les programmes industriels et d'urbanisme pourraient être conçus.

5.1 ***La gestion des ressources***

Cette partie abordait la gestion des ressources humaines et naturelles, qu'elle présentait dans le contexte des processus et des procédures des études d'impact sur l'environnement.

5.1.1 L'évaluation des ressources humaines en vue d'effectuer des études d'impact sur l'environnement consistait à établir les références et le point de départ de la description de l'état actuel des ressources humaines disponibles, ou de leur absence, aux échelons institutionnel, national, sous-régional et régional.

Il existait un besoin pressant de connaître les disciplines des spécialistes (à tous les niveaux), la nature et la diversité de l'expérience des spécialistes, ainsi que leurs lacunes, l'accès à l'information, la documentation, sa gestion et sa diffusion, la disponibilité en spécialistes et la comptabilité des exigences des donateurs avec les politiques nationales et sous-régionales.

Les ressources humaines jouaient un rôle essentiel dans les études holistiques d'impact et déterminaient le succès ou l'échec du système à tous les niveaux.

L'évaluation des ressources humaines était fondée sur certaines hypothèses, et notamment :
 a) qu'il existait des ressources humaines très diverses et non recensées à tous les niveaux;
 b) que l'abondance, l'inadaptation et même l'absence de ressources humaines avaient été

déterminées par différents facteurs : le besoin en spécialistes dans les disciplines en question, la nature de l'économie nationale, par exemple agricole, industrielle, minière et de transformation, orientée vers les services, ou la finance, ou un ensemble de ces activités; c) la pénurie supposée de ressources humaines adaptées aux études d'impact sur l'environnement à tous les niveaux était principalement due à l'absence de réseaux d'information, aux exigences et aux besoins des donateurs, à l'absence de précision quant aux ressources humaines nécessaires, aux barrières linguistiques, aux politiques nationales et aux relations internationales.

5.1.2 **La gestion des ressources naturelles**

La gestion rationnelle des ressources était un point essentiel garantissant le succès de tous les projets et programmes de développement. L'objectif de cette partie était de faire comprendre la signification et le contenu des notions de ressources naturelles et de gestion des ressources naturelles.

Les ressources étaient définies comme tout ce qui était utile aux hommes. Les ressources pouvaient être artificielles ou naturelles. Les ressources naturelles (la terre, l'eau, l'air, les plantes, les animaux, les hommes, etc.) pouvaient être soit renouvelables, soit non renouvelables. Les ressources non renouvelables étaient celles qui ne pouvaient pas se reconstituer au cours de la vie d'un homme. Les minéraux, par exemple, se reconstituaient au cours d'une période très longue (géologique). Les ressources naturelles renouvelables se reconstituaient pendant la vie d'un homme. Si le rythme de leur exploitation était supérieur au rythme de leur reconstitution, les ressources s'épuisaient.

La gestion a été définie comme une série de règles, de dispositions et de facteurs comme le travail, les mécanismes financiers et la technologie utilisés à un endroit précis pour déterminer l'exploitation des ressources naturelles. En termes d'exécution, la gestion était composée de cinq éléments : la planification, l'organisation, la direction, le contrôle et l'évaluation. La planification signifiait affecter les ressources naturelles en fonction de leur potentiel productif de manière à obtenir les avantages maximums. L'organisation signifiait mettre au point les modalités institutionnelles adaptées pour exécuter les plans. La direction était l'identification des principaux acteurs et l'attribution de postes correspondant aux responsabilités potentielles. Le contrôle signifiait mettre au point des mesures de réglementation. L'évaluation permettait d'étudier les performances du projet depuis son début jusqu'à sa fin, quand une évaluation finale était conduite.

La gestion ainsi définie s'intégrait parfaitement au processus d'étude d'impact sur l'environnement. La gestion efficace impliquait l'économie des ressources et l'optimisation des résultats avec le minimum d'impact négatif sur l'environnement et sur les populations.

5.2 **Urbanisme et planification physique**

5.2.1 **Centres urbains**

Les villes ont attiré des populations de toutes origines parce qu'elles ont proposé un accès facile à des services inexistant dans les zones rurales : les écoles, les cliniques, les distractions, les installations sportives, les services de transport et de communication, les emplois dans des industries, des bureaux, des entreprises de travaux publics, etc.

Les matériaux bruts utilisés dans les centres urbains venaient en majorité de l'extérieur : la nourriture, les matériaux industriels bruts, l'énergie, l'eau, etc. De plus, les citoyens faisaient quotidiennement la navette entre les banlieues et les centres urbains pour travailler ou pour d'autres activités.

Les centres urbains produisaient en échange des biens manufacturés, des informations, des idées, etc. En sus de cela, ils produisaient également des déchets de toutes sortes (industriels et domestiques), des eaux d'égouts, du bruit, de la chaleur, de la pollution sous forme de gaz, de solides et de liquides. Dans l'ensemble, les centres urbains étaient congestionnés, la vie y était trépidante, on y consommait des ressources à un rythme élevé, et il en découlait une grande dépendance vis-à-vis du monde extérieur.

Le faible développement des zones rurales incitait de nombreux jeunes de la sous-région à affluer vers les centres urbains à la recherche de travail. Ils en trouvaient rarement, mais ne retournaient pas pour autant dans leurs régions d'origine. Ces migrants exerçaient une pression sur les services urbains qui avaient été conçus pour un plus petit nombre d'utilisateurs. Les migrants utilisaient les services existants mais, étant au chômage ou au chômage partiel, ne payaient aucun impôt municipal. Le délabrement des services publics et urbains a été la conséquence, particulièrement dans les banlieues où la plupart des personnes démunies vivaient. De nombreux citoyens démunis essayaient de vivre grâce à l'économie parallèle. Mais la réglementation n'était en aucun cas favorable aux activités de l'économie parallèle. Il y avait donc un conflit latent entre les citoyens démunis essayant de gagner honnêtement leur vie, et l'administration municipale appliquant une loi qui ne reconnaissait pas leurs activités.

Les centres urbains de la sous-région devaient résoudre les problèmes suivants : des services publics insuffisants et délabrés, des systèmes de transport et de communication mal entretenus, des services sociaux saturés, des revenus trop faibles, des ordures non ramassées, l'augmentation de l'insécurité, et l'accroissement de la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

5.2.2 **Concevoir des centres urbains viables**

Vu la situation difficile et l'absence de perspectives de solutions dans un futur proche, il a été proposé de concevoir un modèle de centre urbain viable susceptible de satisfaire les besoins de la majorité, tout en préservant l'intégrité de l'environnement.

Ce modèle serait composé des éléments et caractéristiques suivants :

- a) Les limites urbaines devraient être flexibles et modifiables;
- b) Les zones urbaines devraient comprendre un centre bien conçu dont les besoins en nourriture, en eau, en énergie, en loisirs, etc. seraient satisfaits grâce aux activités de la périphérie;
- c) Le centre urbain devrait être le point de convergence des activités commerciales, financières, industrielles, administratives, etc.

Les usines de recyclage des déchets, des exploitations agricoles en association avec leurs usines à biogaz, les usines et les industries alimentaires, les vergers, les forêts et les parcs de loisirs seraient installés dans la périphérie des villes.

Les maisons d'habitation posséderaient chacune un terrain suffisamment grand pour que soit cultivé un potager familial.

Des parcelles communales dans chaque quartier permettraient la fourniture de services aux exploitations agricoles (eau, engrais, transport d'intrants et de récoltes, etc.).

Les organismes de décisions politiques dans les centres urbains et les environs seraient aux mains des résidents, qui seraient représentés au sein des conseils par leurs représentants élus, et pourraient assister à des réunions publiques pour discuter et prendre les décisions concernant leurs cadres de vie.

Les revenus proviendraient des prélèvements obligatoires sous la forme d'impôts directs, de taxes et de contributions, ainsi que des collectes de fonds pour faire face à des besoins spécifiques.

Les différents secteurs ou découpages urbains seraient responsables de leurs services sociaux : écoles, hôpitaux, bibliothèques, piscines, terrains de jeux, sécurité des parcs, etc. Le principe de la démocratisation par la décentralisation serait utilisé comme stratégie de gestion, accompagné du *leitmotiv* : travail intensif, responsabilité et transparence.

Les nouveaux projets et les nouveaux programmes devraient être examinés et approuvés par les représentants et les communautés de chaque zone.

La démocratisation de tous les processus de prise de décisions et de leurs mises en oeuvre devrait garantir la propreté de la ville, le dynamisme de ses banlieues, et la relation d'intégration et d'interactivité organique entre les centres urbains et les banlieues. Les attraits de la ville s'étendraient ainsi à ses environs. La création d'emplois, de distractions, de services publics, d'infrastructures commerciales et industrielles dans les banlieues ferait

disparaître le caractère parasitaire des centres urbains, et l'on bâtirait une nouvelle entité urbaine viable.

On a observé que le modèle ci-dessus pouvait devenir réalité dans de nombreux centres urbains de la sous-région, grâce à la formation et à la sensibilisation des spécialistes de l'urbanisme et de la planification, des conseillers municipaux et des citoyens.

5.3 *Tourisme durable et écotourisme*

Les impacts socio-culturels et écologiques du tourisme ont été examinés en détail au cours de cette session. L'accent a été mis sur la nécessité de réduire les impacts négatifs sur l'environnement et la société, d'établir une gestion participative à tous les niveaux, et de préserver la qualité de l'environnement.

5.3.1 *Les impacts positifs du tourisme*

Il a été procédé à l'identification des impacts positifs ci-après : une meilleure protection de la nature; une plus grande sensibilisation à l'environnement; la préservation de sites archéologiques; l'amélioration du cadre de vie; la création d'infrastructures et de services; la création d'emplois; l'augmentation du revenu du gouvernement; la protection et la promotion de pratiques culturelles; l'ouverture de marchés pour les produits agricoles; des politiques de l'environnement et des mesures de réglementation.

5.3.2 *Les impacts négatifs du tourisme*

La perturbation écologique, notamment dans les parcs, la dégradation (de l'environnement sonore, de l'air, de l'eau, des paysages, des pratiques socio-culturelles, etc.); les méthodes inefficaces de collecte d'ordures (notamment dans les parcs et sur les plages); l'exclusion des populations locales; la commercialisation excessive des produits culturels et l'aculturation des populations, la propagation de maladies sexuellement transmissibles, notamment le SIDA; les crimes, la toxicomanie, la prostitution, etc.

5.3.3 *Le tourisme de masse ordinaire comparé à l'écotourisme*

Le tourisme de masse ordinaire présentait des différences qualitatives évidentes avec l'écotourisme. L'écotourisme était fondé sur les excursions d'individus ou de petits groupes intéressés par la nature; l'accent était mis sur le respect de l'environnement et des cultures locales; les guides respectaient une éthique vis-à-vis de l'environnement; les installations respectaient la nature; c'étaient par exemple des petits hôtels ou de petites auberges; les zones protégées et les communautés locales bénéficiaient des retombées de l'écotourisme.

Le tourisme de masse, par opposition, privilégiait les excursions de groupe; il avait des impacts négatifs sur la nature et sur les cultures locales, que les guides ne respectaient pas; ils utilisaient des installations hôtelières à grande échelle, et exploitaient le milieu et les populations.

Durant une discussion, il est apparu évident que la plupart des pays de la sous-région concentraient leurs efforts sur le tourisme de masse pour gagner des devises. Les caractéristiques et les impacts du tourisme de masse étaient négatifs dans presque tous les pays.

5.3.4 La planification du tourisme et de l'écotourisme

Il était nécessaire d'insister sur les points suivants pour planifier le tourisme durable et l'écotourisme : les informations et l'éducation destinées aux visiteurs; le rôle des guides; les installations d'accueil; l'intérêt des visiteurs; les ressources culturelles; l'art et l'artisanat; les spectacles artistiques; les événements culturels; les styles de vie traditionnels; la cuisine locale; les langues locales et les objets culturels.

À l'occasion de la planification touristique, les études d'impact sur l'environnement devraient donc prendre en compte la capacité maximale d'accueil d'une zone, les niveaux idéaux de développement touristique, l'équilibre économique, et les bénéfices écologiques et sociaux.

Le problème du rapport entre la protection des espèces sauvages et les communautés locales a été l'objet de discussions. On a observé que de nombreuses activités de conservation, avec quelques exceptions comme CAMPFIRE au Zimbabwe, négligeaient les populations locales puis en disposaient arbitrairement. Les résultats ont systématiquement été l'hostilité locale aux réserves naturelles et l'augmentation du braconnage. Il a été cité des exemples où il était accordé plus de valeur aux animaux sauvages qu'aux hommes. Des conceptions et des comportements semblables étaient inacceptables, et par ailleurs écologiquement irrationnels.

5.3.5 Plusieurs recommandations ont été soumises :

1. Promouvoir la participation locale notamment au moment de la mise en place et la délimitation des réserves nationales et des parcs nationaux.
 2. Céder des parts aux populations locales pour les intéresser financièrement à la gestion de la faune locale (comme au Botswana).
 3. Faire participer les populations locales au capital des entreprises.
 4. Respecter les animaux, les plantes et les objets considérés comme sacrés par les populations.
-

5. Réinvestir les profits du tourisme dans le développement local.
6. Permettre aux populations locales de participer à l'abattage des animaux et de consommer de la viande à un prix raisonnable.
7. Promouvoir des relations amicales entre les communautés locales et les personnels des parcs nationaux, des réserves d'animaux, des sanctuaires, des réserves de biosphère, etc.

6.0 **THEME : PERSPECTIVES, PRESSIONS ET POSSIBILITES**

6.1 ***Projets de développement***

Comme leur nom le laisse entendre, les projets de développement devraient être l'outil du développement. Pourtant l'expérience montre que ces projets ont abouti à des résultats contraires aux effets escomptés. Ils sont à l'origine de la dégradation de l'environnement et de l'aggravation de la pauvreté; d'une façon générale les pays en ayant "bénéficié" se sont retrouvés plus endettés à l'issue des projets.

Les participants ont estimé nécessaire d'articuler les éléments les plus importants des projets afin d'en assurer la viabilité. Ces éléments ont été regroupés sous les rubriques suivantes : aspects économiques, aspects sociaux et aspects écologiques.

6.1.1 ***Aspects économiques***

Chaque projet devrait aboutir à l'accroissement des revenus des personnes habitant l'endroit où le projet est entrepris et assurer une répartition équitable des revenus grâce à la création d'emplois, améliorer les conditions de vie et diversifier l'économie; tout le projet devrait être financièrement viable c'est-à-dire être rentable, assurer une croissance économique durable équilibrée, améliorer la sécurité alimentaire, prendre en compte les coûts de substitution et déterminer les avantages nets pouvant découler d'autres projets. Il s'agirait de savoir si un projet convient le mieux à une région ou si un autre projet pourrait être plus rentable. Dans la mesure du possible on recourra aux matériaux disponibles sur place, aux techniques locales où l'on adaptera les techniques aux conditions locales. Les incidences macro-économiques du projet devraient également être étudiées : moindre dépendance à l'égard des importations, amélioration de l'infrastructure économique – route, production d'énergie, réseaux ferroviaires, communications, etc. –; un élément formation devrait être prévu de façon à assurer la viabilité du projet.

6.1.2 **Aspects sociaux**

Les projets de développement devraient viser à atténuer la pauvreté et à satisfaire les besoins essentiels, assurer la participation des intéressés à la prise de décisions, la protection des droits humains fondamentaux, le respect des valeurs rurales et culturelles et l'amélioration des conditions des catégories sociales défavorisées, réduire l'incidence des maladies, instituer une forme d'équité au sein de la communauté considérée, garantir l'égalité des chances en matière d'emploi et accroître le nombre d'emplois possible.

6.1.3 **Aspects écologiques**

Sur le plan écologique les projets devraient être transparents; les prélèvements de ressources au titre des projets devraient être réduits au minimum tandis que les ressources disponibles seront utilisées d'une manière viable; la productivité de l'environnement sera accrue, il sera remédié aux erreurs passées qui ont abouti à la dégradation de l'environnement, on réduira le plus possible la production de déchets, les déchets seront recyclés et la population prendra une part déterminante aux EIE.

Les éléments ci-dessus servent de repères aux projets de développement. En y recourant les décideurs et les spécialistes du développement veilleront à ce que les EIE soient incorporées aux projets en tant qu'outil de gestion de façon que puissent être réalisés la plupart des objectifs ci-dessus.

6.2 **Participation des donateurs aux EIE**

Dans la présente section on étudie le rôle des banques de développement multilatérales (FMI, Banque mondiale, Banque africaine de développement, East African Development Bank, etc.), les conditions qu'elles imposent et leur rôle dans la réalisation des EIE. On y examine également les politiques d'aide publique au développement ainsi que celles du système des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales telles que l'OUA, l'IGADD, les Zones d'échanges préférentiels, la CEDEAO, etc.

6.3 **Le rôle du pays bénéficiaire**

1. Il veille à ce que le gouvernement accorde un haut degré de priorité à la gestion des ressources naturelles.
 2. Désigne un ministère chef de file – Ministère des finances ou de la planification par exemple – ayant pour mission de coordonner l'assistance des donateurs.
-

3. Veille à ce que la politique gouvernementale concernant la gestion des ressources naturelles ne change pas au gré des circonstances.
4. Met en place des structures solides chargées de l'environnement.
5. Le gouvernement veille à ce que les donateurs financent des programmes d'aide prioritaires du point de vue de l'environnement (programmes orientés en fonction des objectifs et des besoins du bénéficiaire).
6. Il veille à ce qu'une meilleure coordination de l'aide des donateurs soit assurée lorsque les divers organismes gouvernementaux compétents se réunissent fréquemment pour définir les domaines prioritaires et mettre à jour les programmes et les priorités.

6.4 **Rôle des donateurs**

Ils veillent à ce que les pays bénéficiaires soient familiarisés avec les pratiques en vigueur régissant le financement aux fins de gestion des ressources naturelles.

Les pays bénéficiaires devaient être informés :

- Des objectifs et principes directeurs en matière de dons et de prêts;
- Du cadre financier dans lequel s'inscrivent les dons ou les prêts;
- Du cadre administratif dans lequel interviennent les prêts et les dons;
- Des pratiques administratives.

S'agissant de la sensibilisation il a été recommandé, après débat, d'inviter instamment les donateurs à appuyer les programmes d'éducation et de formation en matière d'environnement, les programmes et les campagnes destinés aux médias, la diffusion des résultats et des renseignements obtenus au titre des projets auprès des intéressés. Il est indispensable, si l'on veut que la population participe et contribue concrètement aux programmes de développement, de veiller à la sensibilisation.

6.5 **Le rôle des ONG**

Les ONG jouent un rôle important et efficace en matière de développement. Pour nombre de leurs projets aucune EIE n'est nécessaire en raison de leur portée relativement limitée. Toutefois, du fait qu'ils se multiplient, lesdits projets pourraient occasionner des dommages à l'environnement. Il est donc nécessaire que les projets des ONG soient soumis à examen

afin d'en définir l'importance de façon à déterminer si des EIE sont nécessaires. En représentant les communautés directement touchées par les projets elles pourraient jouer un rôle impartial dans le cadre des EIE.

L'indépendance et l'autonomie des ONG a été compromise par le fait que les gouvernements ont cherché à les contrôler. Quoique la plupart des pays établissent une distinction entre l'aide attribuée aux gouvernements par les donateurs et celle dont bénéficient les ONG, on ne sait pas vraiment si les fonds accordés directement par les ONG apparaissent bien dans l'ensemble des allocations fournies par les donateurs. Il importe que les ONG soient autonomes mais il importe tout autant qu'elles soient régies par des règles démocratiques et un souci de transparence et qu'elles soient le gardien vigilant des intérêts de la population.

6.6 **Exemples de donateurs s'intéressant aux EIE**

6.6.1 En 1990-1991 les Pays-Bas ont publié des directives se rapportant à l'aide publique au développement et indiqué que le développement durable était le principal objectif de leur politique qui insistait sur l'importance de la protection, de la conservation et de la gestion améliorée des ressources naturelles. On y souligne que les EIE sont un moyen d'atteindre cet objectif. Les règles et procédures à l'appui des EIE énoncées dans les directives néerlandaises sont les suivantes :

- Mettre en place des structures dans le domaine de l'environnement dans les pays en développement.
- Accroître le nombre des spécialistes de l'environnement dans les ministères et les ambassades des Pays-Bas.
- Rassembler des données sur l'état de l'environnement des pays en développement de façon à disposer de dossiers écologiques, procéder à des EIE au titre des projets, mettre en place un réseau d'experts provenant d'autres pays de la sous-région ou de la région.
- Procéder à des études sur l'environnement et le développement.

6.6.2 En 1991 l'OCDE a publié des directives et des procédures régissant les EIE entreprises au titre de projets financés par l'Organisation.

- Les données relatives à l'environnement doivent être prises en compte au stade de la planification et de l'exécution des projets.
 - Les EIE devraient porter sur : a) les incidences prévues des projets sur les biens, la santé publique, l'environnement naturel et la société; b) leur incidence sur les populations autochtones; l'environnement et la société; c) les solutions de
-

remplacement possibles; d) les normes permettant de déterminer le minimum d'incidences néfastes et le maximum de conséquences positives; e) les avantages importants incontestables; f) les effets hors site, y compris les incidences transfrontières et les effets différés et cumulés; g) les responsabilités des gouvernements qui sont les responsables en dernier ressort, même si le principe du "pollueur-payeur" doit être appliqué dans les régions polluées; h) l'intégration des EIE au cycle des projets.

Les directives définissent les diverses catégories de projets que regroupent les rubriques suivantes : pêche, exploitation des ressources, agriculture, mise en valeur des ressources hydrauliques, infrastructure, industrie, extraction, urbanisation et mise en valeur des terres. Elles ont également trait aux régions dont l'environnement est fragile : terres arides et semi arides et terres sujettes à la désertification, forêts tropicales, zones humides, zones menacées par l'érosion, régions dotées d'une diversité biologique remarquable, lieux utilisés par les populations locales à des fins religieuses et culturelles.

6.6.3 Les objectifs et les principes directeurs de la Banque mondiale en matière d'environnement sont énoncés dans trois gros volumes.

L'objectif principal est d'aider les pays membres qui entreprennent d'améliorer la gestion de leurs ressources naturelles tout en accélérant le développement. Les autres objectifs sont les suivants :

- Aider les pays membres à définir leurs priorités, à mettre en place les structures nécessaires et à exécuter les programmes de gestion de l'environnement.
- Veiller à ce que les incidences néfastes que pourraient avoir les projets financés par la Banque mondiale sur l'environnement soient étudiées.
- Aider les pays membres à mettre à profit la complémentarité existant entre l'atténuation de la pauvreté et la protection de l'environnement.
- S'attaquer aux problèmes d'environnement de portée mondiale en participant au Fonds pour l'environnement mondial.

En résumé, les directives de la Banque mondiale ont trait aux points suivants : objectifs, contexte historique, principes sous-jacents, évaluation des politiques, types d'EIE, obligations et procédures, expérience de la Banque, difficultés des pays emprunteurs, définition des catégories et des problèmes.

La Banque mondiale s'est intéressée aux EIE à une date relativement tardive mais, en raison des ressources dont elle dispose, elle pourrait exercer une influence positive. En fait, c'est elle qui a entrepris d'appliquer dans tous les pays de la sous-région des plans nationaux d'évaluation de

l'environnement tandis que d'autres organisations telles que l'UICN ont préféré élaborer des stratégies nationales de conservation. Généralement ces stratégies ne prennent en compte ni les projets ni les plans d'investissement et ne s'intéressent pas à ceux qui les financent. La prééminence de la Banque s'explique donc par le fait qu'elle exerce une influence déterminante sur les politiques économiques de la plupart des pays africains.

6.6.4 **La position du PNUD**

Le programme "Capacités 21" du PNUD est plus complet et récent que les plans nationaux d'évaluation de l'environnement. Son élaboration a permis à la Banque mondiale de mettre en valeur certains des programmes du PNUD. Le programme Capacités 21 comporte un important élément "renforcement des capacités" et contribue à l'exécution d'Action 21. Le montant des ressources budgétaires allouées au programme Capacités 21 est de 54 milliards de dollars. Une partie des fonds est attribuée par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Afrique. Après avoir procédé à une EIE, la Banque mondiale a décidé que le programme était viable.

Catégories de projets

- A. Projets nécessitant une EIE complète – barrages, réservoirs, irrigation, installations industrielles, défrichage, exploitations minières, prospection pétrolière, etc.
- B. Projets nécessitant une analyse mais pas d'EIE : agro-industries, lignes de transport de force, aquaculture, électrification rurale, approvisionnement en eau, etc.
- C. Projets ne nécessitant ni EIE ni analyse : santé, nutrition, développement des institutions, assistance technique, planification familiale, etc. Ces projets n'ont guère d'impact négatif véritable.

6.6.5 **Renforcement des capacités et approche de l'UICN**

On considère que l'approche de l'UICN en ce qui concerne le renforcement des capacités constitue un élément déterminant pour la réalisation des EIE. L'UICN a participé activement à l'élaboration des stratégies nationales de conservation et a assuré certains services en Afrique de l'Est et du Centre aux fins d'EIE en s'intéressant de près aux projets visant à renforcer les capacités. L'intervention de l'UICN a principalement pour objet de remédier à l'absence de règlements et à la pénurie de moyens lorsque les donateurs font défaut, y compris lorsqu'existent des législations-cadres concernant les EIE, ainsi que des pressions d'origine tant interne qu'externe. La solution consiste à renforcer les capacités et les institutions de façon à aider les pays africains à se doter et à mettre en oeuvre des moyens efficaces aux fins d'EIE.

En dépit des difficultés pratiques auxquelles s'est heurtée cette approche, difficultés qui sont propres à toute coordination faisant intervenir les gouvernements et à l'identification de centres spécialisés ou à leur création, en vue de la mobilisation des ressources humaines (dans le cas du Botswana ces centres relèvent de l'université) ladite approche permettrait aux pays de se doter de moyens propres en matière d'EIE. Cette approche favorise la participation, la mise au point d'un processus, l'adoption d'une démarche démocratique plutôt qu'autoritaire et la viabilité des projets une fois l'appui externe supprimé.

6.7 **Renforcement des capacités**

Le renforcement des capacités est défini comme un tout constitué d'un engagement politique, d'un appui financier, d'une politique environnementale effective, d'une sensibilisation intersectorielle des services publics, de législations et de règlements, de mise en oeuvre de directives, de perfectionnement des compétences et des ressources humaines, de la création de centres spécialisés faisant office de réseaux d'information, de la recherche et de la formation, de programmes de formation aux EIE et de sensibilisation des médias. Le renforcement des capacités et des institutions est considéré comme un processus de longue haleine reposant sur la coordination de plusieurs types d'activités connexes ainsi que sur la création d'un "noyau" de responsables chargés de la formation, de l'élaboration des directives concernant les EIE et de la législation et des règlements.

On estime que le renforcement des capacités revêt une grande importance car faute de moyens aucun pays n'officialisera les EIE.

6.7.1 Il est nécessaire que les EIE, quelles que soient les fins qui leur sont attribuées, soient réalisés par des spécialistes. Actuellement les établissements se chargeant de ces études sont mal équipés et ne disposent ni des ressources financières, ni du personnel qualifié, ni des installations nécessaires – laboratoires, ordinateurs, bases de données, moyens de transport et textes portant autorisation. Les établissements dont les moyens pourraient être renforcés aux fins d'EIE sont les suivants : universités, centres de recherche, organismes semi-publics, ministères, industries, etc.

Il importe surtout que chaque pays puisse disposer d'urgence d'une politique et d'une législation détaillée en matière d'environnement prévoyant, entre autres, des EIE.

Mécanisme de renforcement des capacités

6.7.2 **Ressources financières**

Les ressources financières auront pour origine le budget national, des organismes donateurs, des organisations multilatérales et bilatérales, les organisations sympathisantes, les structures locales de coopération, l'industrie.

Pour pouvoir gérer les ressources humaines et prévenir leur départ, il convient : de mieux les rémunérer, de prévoir des programmes d'attribution de logements, un système de protection médicale, des programmes d'éducation, des régimes de pension et d'autres incitations - reconnaissance des mérites ou attributions de récompenses, possibilité d'accès aux moyens de gestion nécessaires, aux bases de données, aux réseaux permettant l'échange d'idées et de données d'expériences et une participation aux conférences, séminaires et ateliers aux niveaux régional, national et international à la même fin.

6.7.3 **Formation** – Il s'agira :

- (1) De former du personnel technique spécialisé d'horizons aussi divers que la planification, l'écologie, la botanique, l'archéologie, le génie civil, la sociologie, la géologie, l'informatique, les statistiques, la biotechnologie, etc. Cette formation sera assurée par le biais de programmes intensifs, de séminaires et d'ateliers qui s'inscriront dans le cadre des programmes officiels préparant au baccalauréat, à la maîtrise, et au doctorat.
 - (2) De former des administrateurs et des attachés de liaison spécialistes de l'environnement dans différents secteurs au niveau local et aux fins de vulgarisation. Ces attachés surveillent la réalisation des EIE sur le terrain. Une formation intensive peut leur être assurée à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.
 - (3) De former et de sensibiliser les dirigeants et les décideurs des services publics, des ONG et du secteur industriel ainsi que des représentants des travailleurs, etc.
 - (4) De former les décideurs du service national responsable des EIE.
 - (5) De former d'autres responsables - responsables des associations féminines, des groupements de jeunes et des organismes professionnels ainsi que les donateurs et toutes les personnes s'occupant de développement.
 - (6) D'assurer la formation dans le cadre du système d'enseignement de type scolaire.
 - (7) De former les formateurs de façon à bénéficier d'un effet de multiplication.
 - (8) D'assurer la formation par le biais de structures informelles telles que les clubs s'intéressant à la faune et à la flore sauvages et à l'environnement, les systèmes d'information communautaires, etc.
 - (9) De dispenser une formation par le biais des centres d'éducation des adultes en fournissant une documentation traitant des questions d'environnement.
 - (10) De former grâce à des programmes d'échange entre systèmes d'éducation de type scolaire et non scolaire.
-

6.7.4 **Renforcement des capacités locales**

Il s'agit là d'un domaine totalement ignoré. Les programmes nationaux ou financés par les donateurs n'en font même pas état alors que ce sont les populations locales qui sont les dépositaires de l'héritage naturel. C'est parce que les programmes de formation ne leur sont pas destinés qu'elles jouent un rôle mineur en matière de gestion des ressources alors qu'elles devraient avoir le rôle principal.

En réalité, la formation est réciproque dans la mesure où les communautés dispensent et partagent des connaissances tout en acquérant de nouvelles informations sur l'environnement et sa gestion.

6.7.5 **Teneur du programme de formation**

Il s'agira de diffuser des connaissances sur les espèces et les écosystèmes locaux, sur l'utilisation des espèces (à des fins médicales, agricoles, esthétiques et culturelles ainsi que dans le domaine de la construction, etc.), sur les sites traditionnels revêtant une importance particulière, sur les sites historiques, les nécropoles, les sites religieux, les peintures rupestres, etc. L'enseignement concernant le rôle des chefs et cheftaines des villages, des anciens, des prêtres et des prêtresses, etc. ainsi que les méthodes et techniques traditionnelles de gestion.

Le renforcement des capacités suppose la participation des spécialistes locaux et autochtones et des anciens, la constitution de réseaux au sein des villages et entre les villages, une intégration verticale et horizontale, l'intégration du suivi des opérations, la mise en place de centres de documentation, un meilleur accès à l'information, une meilleure diffusion des données et la constitution de réseaux, une étroite collaboration avec les ONG et les consultants qui respectent les vues des autochtones.

Obstacles : Ils sont évidents, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information, l'appui financier, l'absence de transparence, les problèmes liés à la religion, aux coutumes, à l'idéologie et aux croyances générales.

S'agissant des systèmes d'information, il importe de recourir aux systèmes d'information sur l'environnement en place – moyen d'information, d'impression et messagerie électronique – bibliothèques, inventaires, système d'information Infoterra, à la constitution de réseaux et aux systèmes d'information informatisés.

6.8 **Le rôle de l'éducation et de la formation écologique et les EIE**

L'éducation en matière d'environnement a pour objet de sensibiliser, de faire comprendre, de modifier les comportements, de permettre l'acquisition de compétences et d'être à même d'adopter des mesures concrètes concernant l'environnement. Les méthodes utilisées sont

les suivantes : participation à l'élaboration de projets et à la solution de problèmes, excursions sur le terrain, mise en situation, exercices de simulation, débats, jeux divers, puzzles et passe-temps.

L'éducation écologique est dispensée à l'aide d'ouvrages, de brochures, de cartes, de diagrammes, d'affiches, de dépliants, de magazines, de cassettes-vidéos, de programmes de télévision, de programmes informatisés, etc.

L'éducation écologique et l'établissement des EIE

C'est sur l'éducation écologique que repose la sensibilisation des particuliers, des communautés et du grand public. Le moment choisi et l'organisation jouent un rôle déterminant. Pour que l'éducation en matière d'environnement soit possible il faut suivre une démarche donnée qui consiste à :

1. Déterminer dans quelle mesure il faut dispenser une éducation écologique pour que soient possibles des EIE.
2. Déterminer ce que serait la situation en l'absence d'éducation en matière d'environnement.
3. Déterminer :
 - (a) Le rôle que joue précisément cette éducation (information favorisant la sensibilisation, l'adoption de mesures, etc.);
 - (b) Les groupes-cibles;
 - (c) Les méthodes à utiliser;
 - (d) Les matériels, moyens et ressources nécessaires.
4. Prendre une initiative ou mettre en oeuvre un programme.
5. Observer et évaluer.
6. Rassembler les résultats et les vues des intéressés.
7. Contribuer à la réalisation des EIE.

L'utilité de l'éducation en matière d'environnement est attestée par le mouvement Chipko et le projet Narmada (Inde) dans le cadre desquels les communautés ont joué et continuent de jouer un rôle important en raison de l'éducation intensive qui a été dispensée aux groupes intéressés.

Les principaux animateurs et agents chargés de dispenser l'éducation écologique aux fins d'EIE devraient avoir de solides principes et être objectifs, notamment lorsqu'ils

s'occupent de sensibilisation. Il est peu probable que ceux qui proposent les projets puissent assumer cette fonction. Cette tâche pourrait être entreprise par les ONG, les associations de citoyens intéressés, certains services, les groupements de femmes et les organisations de jeunes, etc.

6.9 ***Le développement et la question des différences entre sexes***

Les femmes jouent un rôle dominant dans la gestion des ressources. Dans une large mesure la production vivrière, les travaux domestiques et les activités de développement leur incombent. Pour que les EIE donnent les résultats escomptés, il faut que la participation de la population soit assurée. Etant donné que les gestionnaires des ressources et les dépositaires du savoir autochtone dans de nombreux domaines sont en majorité les femmes, il convient d'exploiter leurs connaissances et leurs compétences et de tirer le meilleur parti possible de leurs possibilités. Toutefois cette démarche doit s'inscrire dans le contexte de relations sociales fondées sur l'appartenance sexuelle.

En l'occurrence le sexe renvoie aux différents rôles que jouent les hommes, les femmes, les garçons et les filles, rôles leur permettant de s'épanouir et de contribuer à la réalisation des objectifs de leur société. Ces objectifs varient d'une société à l'autre ainsi qu'en fonction des valeurs culturelles, de la religion, du statut social et de la classe.

Au cours de l'atelier les participants ont étudié un certain nombre d'activités de développement afin de déterminer les rôles joués par les différentes catégories de personnes mentionnées plus haut en fonction de leur appartenance sexuelle. Il ressort de cette étude que les activités confiées aux femmes, aux hommes et aux enfants variaient en fonction des sociétés. Dans l'ensemble il est apparu que les femmes avaient principalement pour rôle de gérer les terres et les cultures, de s'acquitter des corvées d'eau et de bois, de commercialiser les produits, de fabriquer des objets de terre cuite, de planter, de sarcler, de moissonner et de conserver les semences. Les hommes s'occupaient principalement d'élevage, de la confection de charbon de bois et des briques, de la construction, de la pêche, de l'abattage des arbres et du brûlage.

Les participants recommandent que les projets de développement soient conçus en tenant compte des résultats de l'étude sur les rôles joués en fonction des sexes. Il conviendrait que l'étude détermine qui est le chef du foyer, qui possède la terre, qui est alphabétisé, qui possède des biens et quelles sont les relations de propriété, qui est habilité à contracter des prêts auprès des banques, qui est scolarisé, quelles sont les lois en matière d'héritage, quel est le taux d'emploi, quelle est la différence des rémunérations, quel est le temps que les intéressés peuvent consacrer aux réunions publiques, etc.

Grâce à ce type d'étude les gouvernements et les organismes de développement seront en mesure de veiller à ce que la question des différences entre les sexes soit prise en compte dans les programmes de développement.

6.10 ***Eau et système d'assainissement***

Le débat relatif à cette question porte principalement sur la crise que connaissent les centres urbains africains en matière d'approvisionnement des habitants en eau salubre et d'élimination des effluents à l'aide de systèmes salubres et viables. Le débat succédant à l'exposé de la question portait sur les problèmes intéressant les villes de la sous-région, notamment les difficultés auxquelles devaient faire face les déshérités et les habitants des grandes villes d'Afrique orientale et australe marginalisées.

Les participants ont identifié trois problèmes :

1. Le surpeuplement, qui a eu pour effet de congestionner les services publics des villes destinés aux résidents. De ce fait, ces services sont désorganisés.
2. Le centralisation excessive des services. Cela vaut pour la plupart des services - postes, électricité, santé, éducation, adduction d'eau et évacuation des effluents. Il convient d'urgence de décentraliser de façon que chaque grande zone urbaine dispose de son propre système d'adduction d'eau et d'égouts qu'elle finance et entretient.
3. Il est nécessaire d'installer des systèmes intégrés d'adduction d'eau et d'égouts de façon à produire des gaz de fermentation et des engrais tout en veillant à adopter des mesures permettant de réduire le plus possible les incidences négatives de ces activités – en s'assurant par exemple que les engrais ne contiennent pas de métaux lourds tels que le plomb, le mercure et le zinc, etc. ou que le méthane soit débarrassé de l'hydrogène sulfuré. Bien que le coût de l'installation des méthaniseurs soit considéré comme plutôt élevé, on estime que les économies réalisées sur les importations de produits pétroliers compenseraient ces dépenses.

Il a été question de l'emplacement des installations de traitement des effluents. On constate que certaines villes ont tendance à les installer à proximité des bidonvilles ou plutôt que les déshérités tendent à s'agglutiner autour de ces installations en raison de l'espace qui les entoure. Il y a tout lieu de penser que la surpopulation autour de ces installations de traitement présente un danger pour la population et qu'en conséquence il conviendrait de réinstaller les personnes en des endroits salubres.

6.11 ***Exercices de simulation***

Ils ont eu pour objet de permettre aux participants de saisir les principes fondamentaux régissant les EIE et les démarches que ces études supposent en leur confiant des projets de développement théorique; ils devaient jouer des rôles et pratiquer des exercices de simulation faisant appel à l'expérience qu'ils avaient acquise dans la vie. Le texte ci-dessous

a été enregistré en vue de son utilisation ultérieure aux fins de formation aux exercices de simulation. Il a été remis à tous les participants.

“Une importante société a acheté des terres dans une région reculée sur les rives du lac Kariba dans le village du Chef Mutonga, dans le district de Omay. Cette région, située dans le parc national de Omay, dépend du Ministère des parcs nationaux et de la flore et de la faune sauvages. Le parc, qui s’étend à huit kilomètres à l’intérieur du lac comprend deux îles inhabitées; il longe le lac sur 100 kilomètres et s’étend à l’intérieur des terres sur 30 kms d’un côté et 160 de l’autre; trois villages s’y trouvent dont le village du Chef Mutonga qui est le plus important. Les villageois sont essentiellement des pêcheurs. Il y a cinq ans encore ils participaient à un programme intitulé CAMPFIRE : l’agriculture, peu importante, est une activité exclusivement réservée aux femmes.

Un complexe hôtelier cinq étoiles de 15 étages avec casino et discothèque sera construit dans le village de Mutonga pour développer le tourisme dans la région réputée pour sa mission, aujourd’hui monument national, vieille de deux siècles. La faune sauvage y est unique tout comme certaines espèces de poissons. Sable d’ore et eaux cristallines permettent l’observation de poissons aux couleurs vives jusqu’à six mètres de profondeur. Le site sur lequel il est proposé de construire l’hôtel est un abattoir réservé au gibier marqué. Le parc de l’hôtel s’étendra jusqu’au site du monument.

6.12 **Excursions sur le terrain**

Des excursions sont entreprises à diverses fins : permettre aux participants de procéder à une étude minutieuse, de se familiariser avec les problèmes d’environnement dans la ville de Livingstone et ses alentours, de constater par eux-mêmes le développement industriel survenant dans le faubourg de Kafue et alentours, de visiter la ceinture de cuivre et de voir comment l’industrie minière s’attaque aux problèmes d’environnement qu’elle crée.

La ville de Livingstone est caractérisée par la déliquescence de son infrastructure qui a pour conséquence le rejet des effluents non traités dans le fleuve Maramba et dans le Zambèze. Les bidonvilles situés à proximité de ces fleuves y déversent également leurs déchets. A l’évidence de nouvelles installations de traitement des eaux usées s’imposent.

Au cours d’une visite de l’usine de production d’engrais azotés de Kafue il est apparu que les installations de traitement des eaux usées du faubourg ne fonctionnaient plus depuis quelques mois. L’usine d’engrais et d’autres industries sont situées en amont à l’endroit où le faubourg de Kafue et la ville de Lusaka prélèvent leur eau potable. Ce fait montre clairement que ces industries n’ont pas procédé à une EIE. Les émissions de gaz charriant des particules provenant de l’usine de ciment de Chilanga présentent des dangers pour les habitants du faubourg. En fait, ceux-ci se plaignent plus que les autres habitants de troubles respiratoires. Dans la zone voisine du pont de Kafue on peut constater que le fait de ne pas soumettre les projets de développement à des EIE a de tristes conséquences.

Le soin que l'industrie extractive peut prendre de l'environnement est illustré par les mines de Konkola de Chililabombwe. Les procédés auxquels on recourt pour l'extraction et l'élimination des résidus ont été conçus de telle façon que les liquides et solides rejetés dans le milieu ne présentent aucun danger. En fait, lorsque des substances toxiques en traces se retrouvent dans le sol, on utilise des méthodes naturelles, et notamment les végétaux, pour les en extraire. Il en est ainsi des métaux lourds que l'on récupère après avoir brûlé les végétaux.

En revanche l'élimination des déchets et des résidus de la mine de Nkana à Kitwe laisse grandement à désirer. Des résidus insuffisamment traités ont été déversés dans un grand réservoir qui avait été installé sur d'anciennes prairies. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un désert d'apparence lunaire. Les participants ont conseillé aux responsables des mines de Nkana de concevoir de nouvelles installations de traitement des résidus.

En résumé, les excursions ont permis aux participants de prendre clairement conscience de la nécessité de soumettre tous les grands projets de développement à des EIE.

7.0 CONCLUSION

Les conclusions suivantes proviennent des observations émises par les participants, les spécialistes et les organisateurs pendant les discussions de la première semaine de l'atelier :

7.1 L'atelier a révélé les preuves évidentes de l'existence au niveau local des compétences et des moyens permettant de réaliser des études d'impact sur l'environnement. Ce potentiel devait pourtant être très souvent renforcé. Il était également clair qu'il existait différents niveaux de compréhension à propos des études d'impact sur l'environnement dans la sous-région.

7.2 Les études d'impact sur l'environnement sont apparues comme des processus qui impliquaient l'intégration des aspects sociaux, économiques et écologiques du développement dans le cycle des projets. Le processus exigeait l'évaluation de différents éléments au cours de différentes étapes du projet, et impliquait un investissement ininterrompu dans le capital humain.

7.3 Une étude d'impact sur l'environnement devrait être considérée comme un outil de planification et non comme une pierre d'achoppement du développement africain. La même observation s'appliquait à l'identification des domaines, des programmes et des politiques devant faire appel aux études d'impact.

7.4 Le rôle des donateurs et des forces extérieures à l'origine des études d'impact sur l'environnement en Afrique était contestable, et les nécessités de promouvoir des études d'impact sur l'environnement "d'initiative nationale" ont été soulignées.

7.5 Les institutions chargées de mener des études d'impact sur l'environnement devraient être clairement identifiées, et leur rôle précisé. Elles devraient être intégrées dans le système, et les budgets nationaux devraient prévoir les ressources financières nécessaires aux études d'impact.

7.6 Une question s'est posée : Qui est responsable de prendre l'initiative de définir les principes, puis d'effectuer et d'évaluer les études d'impact sur l'environnement ? La préparation de principes directeurs pour des études d'impact sur l'environnement destinées à la sous-région a été identifiée comme une tâche à accomplir dans le futur. En ce qui concerne le cadre institutionnel, le débat s'est orienté vers l'éventualité d'une intégration horizontale plutôt que verticale et a fait apparaître la nécessité de créer un organisme autonome.

7.7 Des législations inappropriées ou inexistantes sur les études d'impact sur l'environnement ont été identifiées comme un des obstacles à la promotion de l'utilisation et de l'application d'études d'impact sur l'environnement dans la sous-région.

7.8 Il a été établi une relation de cause à effet entre les lacunes et faiblesses des applications d'études d'impact sur l'environnement d'une part, et l'absence de coordination interne au niveau national d'autre part. Ce dernier problème découlait directement de l'absence de volonté politique de résoudre les problèmes d'études d'impact sur l'environnement, et de la diversité des cadres juridiques et institutionnels dans les différents pays. Il s'agissait d'une des principales raisons expliquant la pénurie de moyens à la disposition des autochtones dans le domaine des études d'impact sur l'environnement en Afrique.

7.9 L'accent a été mis sur la nécessité de sensibiliser les responsables politiques aux avantages des études d'impact sur l'environnement comme outils de développement, en vue de combler les lacunes dans le domaine institutionnel et de renforcer les moyens locaux.

7.10 La promotion des connaissances scientifiques et le renforcement des moyens locaux nécessiteraient un réseau d'institutions et d'experts, aux échelons national et régional, en vue de faciliter ce qui a été défini comme "un brassage d'idées fécond". Le cadre institutionnel et juridique et le processus de renforcement des moyens locaux sont apparus comme deux éléments clés interdépendants pour la conception et la mise en oeuvre d'études d'impact sur l'environnement.

7.11 La mise en place d'un "échange fécond d'idées" entre les institutions devrait contribuer à diffuser la "culture" des études d'impact sur l'environnement et leur intégration dans le système éducatif, grâce à la mise en place de programmes de formation et la création de centres scientifiques, destinés à servir de pivots pour tout investissement en capital humain dans ce domaine, et à créer des bases de données et des annuaires d'institutions spécialisées dans les questions d'études d'impact sur l'environnement.

7.12 Les études d'impact sur l'environnement devraient être instituées dans le cadre d'une relation interactive entre l'environnement et l'économie.

7.13 Les études d'impact sur l'environnement devraient prendre en compte les changements qualitatifs dans le potentiel humain, au même titre que les changements quantitatifs, notamment grâce à l'évaluation et aux techniques d'analyse des coûts et des bénéfices.

7.14 Les études d'impact au niveau des projets devraient trouver une application au niveau plus général des décisions politiques, et devenir partie de la planification sur l'environnement aux échelles nationale et régionale.

7.15 Il serait nécessaire d'améliorer l'approche participative et holistique des études d'impact sur l'environnement, d'impliquer les communautés locales et de prendre en compte les compétences des différents groupes socio-économiques autochtones, et ce dès les premiers stades des études. La participation du public, la question des différences entre les sexes et des critères plus équitables ont été l'objet de débats.

7.16 Il existait un besoin évident d'organiser dans le futur un suivi ininterrompu dans la région.

7.17 Les études d'impact devraient être intégrées aux programmes d'éducation sur l'environnement. La mise au point d'un module de formation a aussi été identifiée comme une des tâches à mener dans le futur.

7.18 Le rôle des donateurs et les concepts de démocratie et de participation du public ont été identifiés comme des problèmes essentiels qui devaient être abordés avec soin. Les études d'impact devraient fonctionner au sein d'un système démocratique et transparent avec l'engagement des ONG et des femmes.

7.19 La participation des populations à la construction d'un univers sûr et viable, avec le soutien déterminant des femmes, a été identifiée comme le facteur essentiel du développement rural durable en Afrique.

7.20 Les écosystèmes africains fragiles auraient besoin d'une approche intégrée du développement, permettant un équilibre entre les besoins des populations et une gestion rationnelle des ressources.

ANNEXE 1

Cadre institutionnel de pays africains choisis



Cadre institutionnel de pays africains choisis

AFRIQUE DU SUD

Le Conseil pour la science et l'environnement (Council for Science and Environment) a élaboré des procédures pour les études d'impact mais, en pratique, il n'existe pas d'instrument exécutoire dans ce domaine. La décision d'effectuer des études est laissée au choix du gouvernement. L'engagement et la sensibilisation du public aux problèmes d'environnement sont très faibles. Ce n'est qu'en 1993 que l'African National Congress (ANC) a nommé une personne chargée des problèmes d'environnement.

BOTSWANA

La formulation d'une stratégie nationale pour la protection de l'environnement a été à l'étude dès 1985, mais la Stratégie n'a été approuvée qu'en 1990. Elle se concentrait principalement sur l'utilisation en cours des ressources naturelles et l'harmonisation des régimes fonciers. Elle abordait aussi les problèmes de l'éducation dans le domaine de l'environnement et des études d'impact. Les études d'impact étaient effectuées de manière autonome par les ministères dans le cadre de la stratégie nationale. Il n'existait toutefois aucun processus tendant à leur institutionnalisation. Une proposition de loi sur les études d'impact est en cours de préparation, avec l'aide de l'UICN, qui avait également été impliquée dans la préparation de la stratégie. Le problème de la mise en application de la loi est un problème très délicat : l'incompatibilité de la loi avec les traditions tribales et locales est fréquente, par exemple quand on aborde le phénomène du surpâturage.

KENYA

Le Département du cadre de vie (Department of Human Environment) a été créé en 1974. Il a été transformé en Département de l'environnement et des ressources humaines (Department of Environment and Human Resources) en 1979. Cet engagement relativement précoce aux problèmes de l'environnement témoigne de la volonté de mettre en place des politiques et des lois sur l'environnement, qui étaient toutefois dispersées et incomplètes. Un Comité interministériel sur l'environnement (Interministerial Committee on the Environment) et un Secrétariat national pour l'environnement (National Environment Secretariat, NES) ont été créés en 1974. Le secrétariat est chargé des ressources naturelles, de la réduction de la pollution, de l'éducation, des produits chimiques, des lois sur l'environnement, des écosystèmes marins et des établissements humains. Plusieurs unités sont responsables des études d'impact sur l'environnement, mais doivent respecter une méthodologie et une procédure déterminées. Le secrétariat émet des recommandations, mais les décisions sont

prises à un niveau supérieur (ministériel). Le plan national d'action pour l'environnement est en cours de rédaction.

MALAWI

Les décisions concernant les études d'impact sur l'environnement sont prises par le Comité national de l'environnement (National Committee of the Environment). Le Malawi ne possède à ce jour aucune loi sur l'environnement, et le comité travaille sur un cadre législatif avec l'aide du PNUE. Le comité rédige les termes de référence d'études d'impact demandées par des donateurs à l'occasion de propositions locales. On envisage de créer de petites unités et des comités chargés des problèmes d'environnement au niveau des districts. La plupart des projets du secteur public doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, mais ceux du secteur privé n'en ont pas encore l'obligation systématique. Il faut distinguer le rôle du comité de celui de la Division de la planification de l'environnement et du développement (Environment and Development Planning Division), qui approuve les projets dans un deuxième temps.

UGANDA

Le Ministère de l'environnement a été créé en 1986 avec trois départements : l'eau, l'énergie et les minerais, et la protection de la nature. Il a ensuite été transféré au Ministère des ressources naturelles qui comprend les divisions de l'énergie, des forêts et de la protection de la nature. Ce dernier département est composé des divisions de l'évaluation et du contrôle, de l'éducation dans le domaine de l'environnement, de la sensibilisation du public, de l'information et de la recherche, et traite aussi les études d'impact. L'administration chargée des investissements (Investment Authority), rattachée au Ministère du commerce, exige des études d'impact pour les projets du secteur privé. L'Ouganda possède maintenant un plan national d'action pour l'environnement (National Environmental Action Plan, NEAP), et va entreprendre une restructuration, et notamment une décentralisation qui aura pour effet de nommer au niveau des districts des cadres ayant suivi une formation. Les formations dans le domaine des études d'impact n'ont pas encore commencé. Les changements institutionnels dépendent des plans d'action nationaux qui sont à l'initiative de la Banque mondiale. Les Actions nationales pour la gestion de l'environnement (National Environmental Management Actions, NEMA) seront responsables des études d'impact.

SEYCHELLES

Une Loi sur la protection de l'environnement (Environmental Protection Act) a été rédigée et diffusée pour commentaires. Elle devrait normalement être adoptée à la fin de 1994. Un

juriste spécialiste de ces questions est actuellement responsable des lois sur l'environnement. Il existe un document contenant une proposition pour les études d'impact, précisant qui devrait les effectuer, qui devrait les approuver et contrôler la procédure, et qui devrait cartographier les zones sensibles et mettre à jour les plans fonciers. Toutes les études seraient transmises au Département de l'environnement (Environmental Department), bien que cela ne soit pas encore obligatoire. Le Département de l'environnement comprend 30 personnes, chargées des questions d'environnement, de la pollution, et de la protection de la nature et des parcs nationaux.

SWAZILAND

Le département responsable des études d'impact est relativement petit et récent. Une loi définissant les principes directeurs pour les études d'impact a été adoptée en 1992, en vue de prendre en compte les problèmes d'environnement au cours des étapes de la planification. Un projet de document a été rédigé, et les autorités y apportent les dernières modifications avec l'aide de la Banque mondiale. La Banque mondiale a financé les services d'un spécialiste qui rédige des principes directeurs nationaux pour les études d'impact. Le flux d'informations régionales et interrégionales est très faible.

TANZANIE

Le Ministère du tourisme, des ressources naturelles et de l'environnement (Ministry of Tourism, Natural Resources and Environment) a été créé en 1990 et comprend les divisions de l'environnement, des espèces sauvages, de la forêt et de la pêche. Le Conseil de la gestion de l'environnement (Environmental Management Council) a également été institué. Un projet de stratégie nationale pour la protection de la nature est en cours de rédaction et sera prêt en juin 1994. Il existe déjà un règlement sur les parcs nationaux (Tanzanian National Parks, TANAPA), mais il n'existe aucun cadre ou règlement pour les études d'impact. Un projet de loi-cadre a été rédigé mais n'a pas encore été approuvé. La plupart des projets financés par les donateurs exigent des études d'impact, et la Banque mondiale contribue à la rédaction d'un projet de procédures pour les études dans le secteur des mines. Il est nécessaire de préciser les règlements sur les études d'impact, qu'il faudra harmoniser et intégrer à la législation existante.

ZAMBIE

La gestion et la planification de l'environnement ont été confiées au Ministère de l'environnement et à deux organismes, l'Association de l'industrie forestière zambienne (Zambia Forest Industrial Association, ZAFICO) et le Conseil zambien pour l'environnement

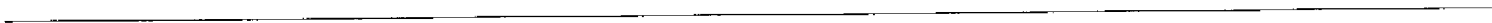
(Environmental Council of Zambia, EZC). Le Conseil comprend une unité chargée des études d'impact et, en accord avec la Loi relative à la pollution et à la réglementation de l'environnement (Environmental Pollution and Control Act), impose les procédures d'études d'impact sur l'environnement. L'unité identifie les projets, les plans et les politiques pour lesquels les études d'impact sont nécessaires, et peut également imposer les études à d'autres institutions. Ses décisions s'appuient sur la loi mais il n'existe aucun moyen juridique d'imposer les articles précisant l'identité de l'organisme qui devrait entreprendre des études d'impact et de celui qui devrait exercer un contrôle. Les textes permettant de résoudre ce problème sont en cours de rédaction. Des efforts tendent également à renforcer le potentiel local dans le domaine des études d'impact et à rédiger des projets de loi.

ZIMBABWE

Un Projet de stratégie nationale pour la protection de la nature (National Conservation Strategy) existe déjà. La législation comprend 18 lois en rapport avec l'environnement qui devraient être réunies sous une loi-cadre. Les moyens d'imposer les études d'impact existent. L'approbation des études d'impact relève de la Commission nationale et de la planification économique (National and Economic Planning Commission) pour les projets d'investissement du secteur public, et du Centre d'investissement du Zimbabwe (Zimbabwe Investment Center) pour les projets du secteur privé. Le plan national de développement 1991-1995 stipule qu'aucun projet ne peut être entrepris sans étude d'impact sur l'environnement.

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER



ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER

1ère SEMAINE

QU'EST CE QU'UNE EIE ?

Lundi, 7 mars

Ouverture officielle

Signification et importance des études d'impact sur l'environnement pour le développement durable

- Relation entre l'environnement et l'économie
La Commission Brundtland
Action 21
- Approches et définitions
- Planification et gestion de l'environnement comme fondement du développement durable

Mardi, 8 mars

Thème : Approches et méthodes aux fins d'études d'impact sur l'environnement

- Approche holistique
- Participation du public
- Portée des études d'impact sur l'environnement

Méthodes utilisées aux fins d'études d'impact sur l'environnement

- Activités préliminaires
- Identification des impacts
- Etude de référence

Mercredi, 9 mars

Structures et procédures régissant les études d'impact sur l'environnement

- Observation et évaluation
 - Mesures d'atténuation
 - Comparaison des autres possibilités
 - Documentation
 - Prise de décisions et exécution
 - Vérification *a posteriori*
-

Démarches et structures

- Le cadre juridique pour les études d'impact sur l'environnement dans les pays d'Afrique de l'Est et du Centre
- Renforcement des capacités

Discussion des Groupes de travail

Jeudi, 10 mars :

Thème : Etudes de cas

Expérience des pays développés
Expérience des pays en développement (Présentation par des spécialistes)

Contributions des participants
Expérience des pays participants

Vendredi, 11 mars

Principales conclusions de la semaine (Equipe de travail, Coordonateur de module, spécialistes et un certain nombre de participants)

Organisation de la suite de l'atelier sur la base de ces conclusions

2ème SEMAINE**ECOSYSTEMES ET PREOCCUPATIONS ECOLOGIQUES
SUSCITEES PAR LES PROCESSUS DE DEGRADATION**

Lundi, 14 mars

Dégradation des sols, érosion de la diversité biologique et modification des bassins versants

Mardi, 15 mars

Erosion des sols

Lacs, terres humides, récifs coralliens, salinisation, réduction des stocks de poissons

Mercredi, 16 mars

Débat général**Discussions de groupe**

Jeudi, 17 mars **Pollution de l'air, de l'eau et du sol**
L'impact des engrais chimiques et pesticides sur l'environnement

Vendredi, 18 mars **Débat général**
Identification des problèmes

3ème SEMAINE

ECOSYSTEMES ET PREOCCUPATIONS ECOLOGIQUES CONCERNANT LES HABITATS PARTICULIERS

Lundi, 21 mars **Forêts tropicales et terres boisées**
Ecosystèmes de montagnes

Mardi, 22 mars **Terres arides et semi-arides**
Ecosystèmes insulaires

Mercredi, 23 mars **Lacs et terres humides**
Récifs coralliens

Jeudi, 24 mars **Energie**
Projets entrepris dans d'autres parties d'Afrique

Vendredi, 25 mars **Politiques nationales en matière d'environnement**

4ème SEMAINE

EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR SECTEUR

Lundi, 28 mars **Gestion des ressources naturelles**

Mardi, 29 mars **Eau et assainissement**

Mercredi, 30 mars	Tourisme Débat général Projet Batoka Débat général
Judi, 31 mars	Projets de développement
Vendredi, 1er avril	(Vendredi Saint - libre)
Samedi, 2 avril	Projets de développement Exercices de simulation

5ème SEMAINE

PERSPECTIVES, PRESSIONS ET POSSIBILITES

Lundi, 4 avril	Urbanisme et planification physique Visite de la centrale électrique de Livingstone
Mardi, 5 avril	Initiatives à l'échelle planétaire Evaluation des ressources humaines et renforcement des capacités
Mercredi, 6 avril	Participation des populations, et particulièrement les sans-droits (les plus démunis, les femmes, les jeunes)
Judi, 7 avril	Education et formation dans le domaine de l'environnement aux fins d'information en vue des EIE
Vendredi, 8 avril	Cadre et méthodes des études d'impact sur l'environnement correspondant à l'Afrique
Samedi, 9 avril	Suite des cadres et méthodes des études d'impact sur l'environnement Préparatifs du départ de Livingstone

Dimanche, 10 avril **Départ pour Lusaka**

Nuit à Lusaka

6ème SEMAINE

EXCURSIONS SUR LE TERRAIN

Lundi, 11 avril **Journée entière passée à Kafue : sur les bords du fleuve, à l'usine d'engrais azotés et dans les jardins Mundawanga**

Nuit à Lusaka

Mardi, 12 avril **Excursion dans la Ceinture de cuivre**

Nuit à Kitwe

Mercredi, 13 avril **Visite de Kitwe, de la mine de Konkola, des mines de Chililabombwe et de Nkana, retour à Kitwe**

Nuit à Kitwe

Jeudi, 14 avril **Retour à Lusaka**

Nuit à Lusaka

Vendredi, 15 avril **Réception de fin d'atelier**

Samedi, 16 avril **Départ**



ANNEXE III

LISTE DES PARTICIPANTS



LISTE DES PARTICIPANTS**AFRIQUE DU SUD****Ms. Shamala NAIDOO**

Researcher,
Group for Environmental Monitoring (GEM)
P.O. Box 57, Scott Road
Observatory 7925, Cape Town
Téléphone : 4483543
Télécopie : 9592989, abs. E. Fourie

BOTSWANA**Ms. Bothepha MOSETHI**

Assistant Environmentalist,
Ministry of Works
Transport and Communications
Private Bag 007, Gabarone
Téléphone : 358500/538
Télécopie : 313303

Ms. Portia SEGOMOLO

Natural Resources Officer,
National Conservation Strategy Agency
Private Bag 0068, Gabarone
Téléphone : 302050
Télécopie : 302051

KENYA**Ms. Janet MUTISO**

Senior Environment Education Officer
National Environmental Secretariat
P.O. Box 67839, Nairobi
Téléphone : 229261 (Ext : 35101)

M. Krispin WAFULA

Sector Manager,
Kenya Energy and Environment Organizations
(KENGO)
P.O. Box 48197, Nairobi
Téléphone : 749747
Télécopie : 749382

LESOTHO**Ms. Mantu MALATALIANA**

Physical Planner,
Department of Land Survey and Physical Planning
P.O. Box 876, Maseru
Téléphone : 322376
Télécopie : 311340

Ms. Puseletso NTSANE

Physical Planner, Department of Land Survey and
Physical Planning
P.O. Box 876, Maseru
Téléphone : 322376
Télécopie : 311340

MALAWI**M. James CHIMPHAMBA**

Principal
Land Husbandry Training Centre
P.O. Box 233, Zomba
Téléphone : 522201/522531
Télécopie : 523058

Ms. Etta M'MANGISA

Environmental Officer,
Department of Research and Environmental Affairs
Environment Affairs
P.O. Box 30745, Lilongwe 3
Téléphone : 781111
Télécopie : 781487

UGANDA**M. Frederick KIWAZI**

Environment Officer
Department of Environment Protection
P.O. Box 9629, Kampala
Téléphone : 257979/239241
Télécopie : 242298

Ms. Norah NAMAKAMBO

Environment Officer
Department of Environment Protection
P.O. Box 9629, Kampala
Téléphone : 257976/239241
Télécopie : 242298

ZAMBIE**M. Lubinda AONGOLA**

Environmental Planning Officer
Ministry of Environment and Natural Resources
P.O. Box 34011, Lusaka
Téléphone : 252711/253040/253042
Télécopie : 222117
Télex : 253045/6

Ms. Georgina KALULUMA

Economist,
National Commission for Development Planning
P.O. Box 50268, Lusaka
Téléphone : 251862/254124/251370
Télécopie : 263353
Télex : 250844/251367.

M. Pathias MUHWANGA

Environmental Education Officer
Environmental Council Zambia
P.O. Box 35131, Lusaka
Téléphone : 286435/224009
Télécopie : 223123/252952

ZIMBABWE**M. Justo MABENGE**

Chief Provincial Planner,
National Economic Planning Commission
P.O. Box 256, Bindura
Téléphone : 171-6855

M. Moses MUNEMO

Deputy Director,
Department of Natural Resources
101 Lomagundi Road, Greencroft
Mabelreign, Harare
Téléphone : 339306
Télécopie : 793123

SEYCHELLES**M. Andrew FOCK-HENG**

Senior Project Officer,
Division of Environment
P.O. Box 445, Victoria, Mahe
Téléphone : 224644
Télécopie : 224500

SWAZILAND**M. Nicholas MATSEBULA**

Forestry Officer,
Forestry Section
P.O. Box 162, Mbabane
Téléphone : 42731/9
Télécopie : 44700
Télex : 2343

M. Simelane VUSUMUZI

Environmental Analyst
Department of Environment
P.O. Box 57, Mbabane
Téléphone : 46245,(Ext : 146)
Télécopie : 42436/41719

TANZANIE**M. Seleman KISIMBO**

Environment Officer
Department of Environment
P.O. Box 72243, Dar-es-Salaam
Téléphone : 35501
Télécopie : 23230

M. Sanjo MGETA

Environment Management Officer
Ministry of Tourism
Natural Resources and Environment
P.O. Box 72243, Dar-es-Salaam
Téléphone : 25084/37289
Télécopie : 23230

LISTE DES CONSEILLERS

- M. Hussein ABAZA**
Chief, Environmental and Economics Unit
UNEP, P.O. Box 47074
Nairobi, Kenya
Téléphone : 254-2-623372/624051
Télécopie : 254-2-624268
- M. Ronald BISSET**
Senior Associate
Cobham Resource Consultants
79, Mentone Gardens
Edinburgh EH9 2DJ, Scotland, Royaume-Uni
Téléphone : 44-31-662-0-308
Téléphone : 44-31-556-0-311
- M. Dominic BWANGA**
Director, National Centre for Environmental Education
P.O. Box 61106, Livingstone
Téléphone : 260-3-320610
Télécopie : 260-3-320068
Télex : ZA 24100
- M. Harry CHABWELA**
Ecologist and Consultant
University of Zambia
Department of Biology
P.O. Box 323679, Lusaka, Zambie
- M. Patrick CHIPUNGU**
Director, Environmental Council of Zambia
P.O. Box 35131, Lusaka, Zambie
Téléphone : 260-1-286435/224009
Télécopie : 260-1-223123
- M. Walter FILHO**
Director, European Research Centre on
Environmental Education and Development
University of Bradford
Bradford 007 IDP, Royaume-Uni
Téléphone : 44-274-385259
Télécopie : 44-274-385391/385259
- Ms. Alessandra GORIA**
Junior Professionnel Officer
Environment and Economics Unit
UNEP, P.O. Box 47074, Nairobi, Kenya
Téléphone : 254-2-624057
Télécopie : 254-2-624268
-

- M. J. L. GORTWORST** Director, GEOPLAN
Emmastr AAT 28,
1075 HV, Amsterdam, Pays-Bas
Téléphone : 31-206-716121
Télécopie : 31-206-646306
- M. James KASONDE** National Council for Scientific Research
P.O. Box 310158, Lusaka, Zambie
Téléphone : 260-1-281081/5
- M. Nicholas KATANEKWA** Director, National Heritage
Conservation Commission
P.O. Box 60124, Livingstone
Téléphone : 260-3-320481
Télécopie : 260-3-324509
- M. MUKUNI** Chief Mukuni Village
Livingstone, Zambie
- M. Shimwaayi MUNTEMBA** Director-General, Earth Care Africa,
P.O. Box 76358
Nairobi, Kenya
Téléphone : 254-2-564971
Télécopie : 254-2-564971
- M. Edward RUGUMAYO** Director of Programmes,
Earth Care Africa
P.O. Box 76358
Nairobi, Kenya
Téléphone/Télécopie : 564971
- M. Stuart STEVENSON** Head of Environmental Services
Norconsult (Tanzanie) Ltd.
P.O. Box 9620, Dar-es-Salam (Tanzanie)
Téléphone : 255-51-67344
Télécopie : 255-51-67902
- M. C. P. WOLF** Director, Social Impact Assessment Centre
423 Broome Street
New York, N.Y. 10013 - U.S.A.
Téléphone : 212-966-2708
Télécopie : 212-219-1963
-